

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 1930

PRÉSIDÉE PAR

M. LOUIS BARTHOU

DIRECTEUR

ORDRE DES LECTURES

1^o Rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les concours de l'année 1930 ;

2^o Discours de M. le Directeur sur les prix de vertu.

Bibliothèque Maison de l'Orient



165784

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 1930

RAPPORT

DE

M. RENÉ DOUMIC

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

SUR LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1930

MESSIEURS,

Lorsque, l'an dernier, je terminais mon rapport en exprimant le souhait que l'Académie se montrât désormais un peu moins prodigue de ses récompenses, je savais être l'interprète de votre pensée à tous. Vous étiez tous décidés, dans l'intérêt même de vos prix et pour ne pas en diminuer le prestige, à en diminuer le nombre. Résultat : cette année, ce nombre s'est considérablement accru. Par exemple, à eux seuls, les prix d'Académie, qui sont une création de votre initiative et un effet de votre bonté, atteignent le chiffre impressionnant de soixante-dix-neuf. Votre générosité a été la plus forte.. Vous excuserez votre rapporteur si, par crainte de

s'égarer dans cette forêt spirituelle et afin de s'orienter, il se dirige vers les plus hautes cimes et va d'abord aux prix d'ancienne date, consacrés par une longue renommée.

Le Grand Prix Gobert a été accordé aux trois volumes *Les Journées d'octobre, Vers la Fédération, La Fédération*, que Dom Leclercq a écrits sur une seule année de la *Révolution française* ; car cette étude considérable tient entre les premiers jours d'octobre 1789 et les derniers de septembre 1790. Dom Leclercq a entrepris de retracer dans une vaste étude d'ensemble *Le Déclin et la Chute de la Monarchie française*. Il nous avait donné, il y a six ans, une *Histoire de la Régence*. Soudain, et comme il préparait l'étude des règnes de Louis XV et de Louis XVI, il a passé aux événements qui ont plus immédiatement précédé la chute de la monarchie. On n'ose lui faire grief de cette brusque saute à travers le temps : l'auteur est maître de son œuvre et on se rappelle que Michelet, après avoir écrit une série de volumes sur l'*Histoire de France*, interrompit brusquement son œuvre pour courir à la *Révolution française* qui l'attirait. Ainsi en a-t-il été pour Dom Leclercq. C'est bien en effet une *Histoire de la Révolution* jusqu'en 1792, dont il nous donne aujourd'hui les premiers volumes. L'historien ne s'attache pas à une démonstration et ne paraît en rien servir une thèse. Il se soucie uniquement de mener une enquête serrée, copieuse, autant que détaillée et précise, sur tous les événements petits et grands de la Révolution à ses premiers pas.

On ne peut qu'admirer tout à la fois la haute conscience avec laquelle cette enquête est menée et l'aisance

avec laquelle de cette écrasante documentation Dom Leclercq fait jaillir tantôt des scènes saisissantes de vie et de mouvement, tantôt des tableaux dont le détail ne nuit nullement à l'ensemble, tantôt des portraits sans prétention littéraire, mais qui paraissent tracés d'une main très assurée.

La Révolution a déjà, depuis un siècle, et plus particulièrement un demi-siècle, fait l'objet d'études innombrables. Sans doute Dom Leclercq n'apporte à notre connaissance aucun événement important qui n'ait déjà été étudié, mais la méthode qu'il a suivie, — et c'est celle qui a rendu célèbre l'Ordre bénédictin auquel il appartient, — est si scrupuleuse que le résultat en donne, chose rare, l'impression de quelque chose de définitif.

Un mérite qui nous frappe dans la manière de l'auteur est le soin qu'il a de sortir sans cesse de Paris pour aller chercher dans les provinces les contre-coups de chacun des mouvements de la capitale : ses chapitres sur la province constituent certainement ce qu'il y a de plus nouveau dans ces volumes.

Un autre mérite est la liberté d'esprit dont fait preuve Dom Leclercq. Sa robe de moine ne l'a nullement gêné quand il a été appelé à raconter et à juger les faits, et notamment les événements qui ont mis aux prises l'Assemblée Constituante avec l'Église. Certes, il ne porte contre l'Ancien Régime aucune de ces condamnations sans réserves qui trop souvent ont faussé l'histoire, quand on prétendait expliquer et justifier, par la décadence de la vieille France, l'essor des idées révolutionnaires : toutefois il formule sur l'Église de France à la fin du XVIII^e siècle

une opinion assez sévère et va jusqu'à voir dans Talleyrand portant à la fortune matérielle de cette Église un coup mortel, une manière d'agent de la Providence.

L'Académie n'a pas attendu d'être en face de l'œuvre, à vrai dire énorme, qui, un jour, s'étendra d'une si opulente façon sur un siècle de notre histoire, mais elle a jugé que le morceau considérable qui lui était soumis était par lui-même d'une valeur largement suffisante pour qu'un si bel effort fût par elle couronné et par là encouragé.

Vous avez à décerner chaque année, sous le nom de Prix du budget, une année un prix d'éloquence, une année un prix de poésie. Et il arrive que, faute d'avoir pu attribuer le prix, vous soyez obligés de proroger l'un ou l'autre concours. C'est ainsi que vous aviez à juger cette année de l'éloquence et de la poésie.

Pour le prix d'éloquence, l'Académie avait proposé l'éloge d'Alfred de Musset : elle se réjouit que le cher et grand poète ait été loué en termes dignes de lui.

Il y a bien des façons de concevoir l'éloge d'Alfred de Musset. Celle de M. Pierre Moreau, est originale : « Classique ou romantique ? nous dit-il. La question ne semble pas se poser, et lui-même, Musset, tout en raillant le mot de romantisme, s'est cru sans doute romantique. Et pourtant le classique qu'il portait en lui protestait sans cesse, mettait de l'ordre dans l'apparent désordre de son génie... Peut-être serait-ce faire l'« éloge de Musset » que de montrer son vrai visage sous son masque, son âme native derrière son âme de parade, le classique sous le romantique. » Et dans une étude appro-

fondie, à laquelle nous ne reprocherons que de laisser trop complètement dans l'ombre tout ce qui en contredit la thèse, M. Pierre Moreau a relevé toutes les traces de classicisme qu'il trouve dans le génie et dans l'œuvre du poète des *Nuits*. Il le montre d'abord « vivant la passion romantique » et « l'orgie romantique ». « Voyez-le, écrit-il, les cheveux lustrés d'huile de Portugal, le chapeau sur l'oreille, « la joue en fleur », avec ces « traits efféminés » de chérubin poète, cette « bouche mignonne et un peu boudeuse », ces yeux bleus, cette barbe blonde, que décrivent ses contemporains, avec cette folle gaieté d'étourdi qui, au sortir de quelque fête, allume son cigare aux quinquets pour étonner les demoiselles, conquérant et prêt à toutes les conquêtes : c'est Don Juan adolescent. »

Mais ce poète plein d'imagination, de passion et de fantaisie, était nourri des classiques anciens et des classiques français ; il a hérité d'eux la gaieté, le bon sens, l'esprit, la clarté, la simplicité ; comme eux, « il n'a pas réduit sa peinture des hommes à une seule génération ». « Dans le dialogue serré de ses comédies nous sentons frémir l'art classique, et, par delà Beaumarchais et Marivaux lui-même, nous rejoignons Molière aux endroits qui nous font sourire, Racine aux scènes qui nous émeuvent. » M. Pierre Moreau, qui est professeur de littérature française à l'Université de Fribourg en Suisse, et qui nous promet un livre sur le *Classicisme des romantiques*, a développé cette thèse ingénieuse et féconde avec une parfaite connaissance du sujet et des alentours du sujet, et beaucoup d'agrément.

Et le point de vue où il s'est placé n'est nullement paradoxal. Et tout ce qu'il dit du classicisme de Musset est vrai. Et nous lui accordons bien volontiers que Musset voisine avec nos grands classiques, ... à condition toutefois d'ajouter que le plus romantique de tous nos poètes c'est Musset.

Je saisis cette occasion de rappeler, une fois de plus, ce que nous attendons des concurrents de notre prix d'éloquence. Car on ne manque pas de nous dire : « Un prix d'éloquence ! En 1930 ! Se peut-il qu'il y ait encore un endroit, fût-ce l'Académie, où l'on ignore que l'éloquence est chez nous chose désuète, démodée, périmée ? L'éloquence ne se porte plus. Inviter les gens, et de préférence les jeunes gens, à être éloquents sur commande, leur demander trente pages d'éloquence continue, qu'en aurait dit Pascal ? »

Or, jamais si noir dessein n'est entré dans aucune âme académique. Mais, qu'on veuille bien comprendre ce que signifie ici ce mot d'éloquence. Le travail du dictionnaire, qui fait l'austère joie de nos jeudis, nous enseigne que le sens des mots a tendance à se retrécir : le langage lui aussi a sa peau de chagrin. Ainsi est-il arrivé pour le terme d'éloquence. Nous nous souvenons tous qu'il n'y a pas si longtemps la Sorbonne désignait ses grandes chaires sous les noms de chaire d'éloquence et chaire de poésie. Tout ce qui n'était pas poésie était éloquence. Et M. Jourdain lui-même eût flairé qu'éloquence était synonyme de prose. C'est dans ce sens large qu'est pris ici le mot éloquence. Un morceau de prose à l'éloge de l'un de nos grands écrivains, voilà

l'objet du prix d'éloquence. Je précise : un « essai », appuyé de sérieuses recherches, et présenté sous une forme simple, claire, élégante, à la manière française — ne disons pas d'hier, mais de toujours.

Quant au prix de poésie, nous avons eu le regret de ne pouvoir le décerner. En proposant comme sujet *La jeunesse*, nous avons espéré trouver un écho chez les jeunes poètes. Or les poèmes qui nous ont été envoyés, au lieu d'avoir cet accent personnel auquel nous nous attendions, cette spontanéité et cette ardeur juvénile où se seraient peints nos concurrents, nous ont déconcertés par une inspiration, dirai-je conventionnelle? mais plutôt livresque. Apparemment dans le choix du sujet nous nous étions trompés. Nous n'avions pas réfléchi que pour sentir tout le charme et l'irremplaçable attrait de la jeunesse, il faut l'avoir perdue. C'est alors que, désespérant de proposer aux concurrents de notre prix de poésie un meilleur thème, nous nous sommes résolus à ne pas leur en proposer du tout. Qu'ils choisissent au gré de leurs préférences! Liberté complète. Tous les genres sont bons, hors le genre médiocre. Un poème composé, une centaine de vers et pas plus de trois cents, des vers qui soient des vers selon la versification traditionnelle, et beaucoup de talent... nous n'en demandons pas davantage.

En attribuant à M. Jacques de Lacretelle, le Prix du roman, l'Académie a prétendu récompenser, moins encore un livre en particulier, que la continuité de l'effort d'un romancier fidèle au genre du roman. Comme l'a fait remarquer M. Marcel Prévost, — en des termes qu'aucun

de vous n'a oubliés et que lui inspirait sa ferveur pour un genre où il est maître, — tels romanciers qui, au lendemain de la guerre, avaient donné de belles promesses, ne les ont pas entièrement tenues. Plusieurs se sont évadés vers le récit de voyage. M. de Lacretelle s'en tient au roman et à la nouvelle. Pour ses débuts, il avait dressé la silhouette agitée et inquiète du petit juif Silbermann : cette année même, il nous a conviés au « retour de Silbermann » et nous avons appris de lui quelle fin lamentable avait suivi de si brillantes promesses. Dans *la Bonifas*, il a déroulé devant nous une de ces destinées dérisoires à laquelle sont voués, par leur disgrâce aidée de leur maladresse, certains êtres malchanceux : aussi avons-nous un peu de peine, sur la fin du livre, à voir cette Bonifas transformée en héroïne. Entre tous ses récits, celui qu'il intitule *la Mort d'Hippolyte*, transposition moderne de l'antique légende, semble le plus achevé, et par sa sobriété donne l'impression de l'art classique. L'Académie sait gré à M. de Lacretelle d'avoir à un haut degré le souci de son art, dans un temps où paraissent trop de livres bâclés et le respect de la langue et du style dans un temps où la langue française est si souvent mise à la torture.

Le Grand prix de littérature à M^{me} Pailleron. Petite-fille de François Buloz et fille de l'auteur du *Monde où l'on s'ennuie*, M^{me} Pailleron a les lettres dans le sang. Romans, essais, fantaisies, elle a beaucoup écrit et dans les genres les plus différents. Dans son dernier roman, *la Ratoune*, elle a dessiné la figure d'une Parisienne d'aujourd'hui, non certes de la Parisienne en soi, mais de cette

variété très spéciale qu'est une fleur poussée entre deux pavés de Paris, petit être d'instinct, petite âme de joie et de proie, pour qui, Monsieur le directeur, M^{me} Pailleron a eu bien raison de ne pas vous demander un prix de vertu. L'œuvre essentielle de M^{me} Pailleron, qui lui a coûté dix ans de travail et plus, est la série des volumes où elle a retracé l'histoire de *François Buloz et ses amis*. Dans ces précieux livres elle a versé le trésor de ses archives de famille : lettres familières, confiantes et charmantes, où se racontent au jour le jour les George Sand, les Musset, les Vigny, les Mérimée et combien d'autres ! On voit vivre tous ces illustres personnages. Buloz a tout connu de leurs affaires de cœur et des autres, les querelles, les amours, les brouilles, les raccommodements : il a été leur confident, leur impresario et leur banquier. Sur eux tous M^{me} Pailleron a recueilli, outre le témoignage des lettres intimes, une tradition orale. N'était-ce pas sa mère qui, petite fille, le jour où Sainte-Beuve élu à l'Académie parlait de s'acheter une épée, lui conseillait : « Tu ferais mieux de t'acheter une perruque ? » Ces livres de M^{me} Pailleron sont, sur la période romantique et sur l'époque du Second Empire, le plus riche répertoire de documents ; c'est l'évocation vivante de tout un monde littéraire ; nul désormais ne pourra faire l'histoire de la littérature et, mieux encore, de la vie littéraire au XIX^e siècle, sans s'y référer.

Un de nos plus beaux prix — le plus important par la valeur matérielle, et qui nous est particulièrement cher parce que nous le devons à la libéralité de l'un d'entre

nous — est le prix Brieux. Il nous vaut chaque année de nombreux envois parmi lesquels il est des pièces de grand mérite, mais qui ont un défaut : c'est de n'avoir aucun rapport avec le libellé du prix. Aussi notre joie a-t-elle été grande de trouver cette année une œuvre répondant exactement aux intentions de M. Brieux : *l'Ariel et Caliban* de M. Baudoin.

Cette pièce s'était d'abord intitulée : *A propos de bottes*. Et c'est bien de bottes qu'il s'agit au cours de ces trois actes, mais de bottes d'une fabrication spéciale, qui peut-être n'a pas fait époque dans l'histoire de l'art du bottier, mais qui en a fait une dans l'histoire des idées sociales. Car ce sont les bottes qu'un certain jour Léon Tolstoï s'est avisé de fabriquer, de ces mêmes mains qui avaient manié si magistralement la plume, avant de pousser l'alène, — moins habilement, je le crains.

La scène se passe à Yasnaïa Poliana, dans l'atelier de Tolstoï, peuplé d'escabeaux, de marteaux, de tirepoints, et généralement de tout ce qu'il faut pour faire des bottes. Au-dessous, l'atelier du cordonnier Guérassime qui est, lui, un vrai cordonnier. La fenêtre ouverte permet d'entendre à l'étage du dessus les propos qui se tiennent à l'étage du dessous, et d'apprendre ainsi ce qu'on pense, entre cordonniers de carrière, de l'aristocratique recrue que vient de faire la corporation.

GUÉRASSIME. — A quoi pense-t-il, femme, de nous donner des leçons de cordonnerie ?

MATEWNA. — Il s'amuse, mon homme : faut bien qu'il passe son temps à quelque chose.

Non, ces humbles n'ont pas l'air très pénétré de reconnaissance pour le geste par lequel ce grand seigneur s'est mis en tête de s'abaisser jusqu'à eux. Lui-même, Tolstoï se prend par instant à douter de sa parfaite sincérité.

TOLSTOÏ. — Je suis, au fond, un grand seigneur : même sous le tablier du cordonnier, je reste l'orgueilleux que j'ai toujours été.

Mais voyons la suite. Les bottes qu'il a fabriquées, Tolstoï les vend à des prix très au-dessous du cours. Ou encore, il les donne à Guérassime qui les revend et va en boire le prix. On en cause chez le cabaretier Berg. « L'un dit que cette histoire de faire des souliers, c'est pour vous une amusette. Un autre assure que vous êtes en train de vous livrer sur notre peau à une expé... comment dit-il cela?... ah voilà!... à une expérience. Il y en a qui marquent les coups : quatre paires de bottes distribuées aujourd'hui, quatre litres de vodka bus en plus chez Berg. »

Venons au dénouement : c'est lui qui donne à l'œuvre sa portée sociale. On ne chausse pas impunément les bottes de Tolstoï. Guérassime, l'Ispravnik, d'autres encore se mettent à tolstoïser. Il s'ensuit une grande perturbation, et Tolstoï lui-même est épouvanté de la forme que peuvent prendre les idées pures quand elles se matérialisent en passant par des cervelles mal préparées à en comprendre la valeur mystique.

TOLSTOÏ. — Les vérités que je leur offre, elles explosent entre leurs mains.

SOPHIE. — Ce ne sont pas des vérités faites pour notre temps, pour notre condition d'hommes.

Ce que nous avons tout particulièrement goûté dans cette comédie, outre son originalité et son actualité jointes à l'éclat que jette sur l'action le grand nom de Tolstoï, c'est qu'elle est une comédie. Elle répond ainsi à l'objection de ceux qui seraient portés à croire qu'une pièce sociale ne saurait être qu'une sorte de dissertation dialoguée. *Ariel et Caliban* prouve que ni l'esprit, ni l'humour ne sont bannis du genre et qu'en sciences sociales comme ailleurs, l'enseignement le meilleur est le moins ennuyeux.

Le prix Brioux est biennal : cela n'empêchera pas, — je le rappelle à tous écrivains de théâtre, — qu'il soit décerné de nouveau l'an prochain. Puisse-t-il nous réserver même satisfaction !

Le prix Broquette-Gonin à M. Henri Malo. Ce brillant écrivain, d'un talent si souple, méritait cette belle récompense pour l'ensemble d'une œuvre dont le premier mérite est la diversité. M. Malo s'est d'abord consacré à l'histoire maritime. Ses livres sur les corsaires, où il abordait une matière presque entièrement neuve et qui sont de merveilleux récits d'aventures, ont aussi bien le mérite de la plus solide érudition. Grâce à lui nous savons, dans le détail, ce qu'était dans l'ancienne marine la « course » et qu'un corsaire dunkerquois, dieppois, ou malouin, était, non point un pirate des grandes routes de la mer, mais toujours un fin matelot, un rude combattant, et souvent un héros. Ainsi familiarisé avec les choses de la mer, M. Malo n'est pas peu fier d'avoir, dans son étude sur les Pêches maritimes, *Un tour sur le Dogger Bank*,

préconisé des mesures qui par la suite ont été adoptées par les spécialistes. Mais ce n'est là qu'un aspect de son talent. De Jean Bart à Montrond, l'ami de Talleyrand et de la Jeune Captive, la transition est un peu brusque. Elle n'a pas effrayé M. Malo, que nous trouverons bientôt, spectateur amusé, dans le cercle des muses romantiques, chez une Sophie Gay et une Delphine de Girardin, pour s'installer enfin dans l'intimité de M. Thiers, comme il convient au conservateur de la Bibliothèque Tihers. Car M. Malo est un des fonctionnaires en qui l'Institut a mis toute sa confiance, et à qui il n'a pas fini de témoigner sa haute estime.

Parmi nos prix d'ensemble, le prix Née à M. Gabriel Faure, qui excelle à évoquer le souvenir des grands écrivains dans le paysage où il est resté un peu de leur âme, le prix Vitet à M. Maurice Legendre, qui, en Espagne, aux cotés de M. Pierre Paris, fait de si bonne besogne française.

La totalité de prix Saintour est venue récompenser une œuvre capitale pour l'histoire de notre littérature au moyen âge : les trois volumes de M. Edmond Faral sur la *Légende arturienne*. On a beaucoup écrit, et des choses charmantes, sur les romans bretons, en insistant sur ce qu'il y a en eux de breton, breton à ne pas s'y méprendre, spécialement et exclusivement breton. Mais les érudits sont des gens terribles. M. Edmond Faral s'est méfié. Réfléchissant que la source des romans d'Arthur est le livre latin d'un clerc nommé Gaufrey de Monmouth, *Historia Britonum*, il y a regardé de près. Et il a été

frappé de constater que Gaufrey de Monmouth, tout pénétré de culture gréco-latine, doit à cette culture à peu près toutes les fictions qu'il nous rapporte ; ce qu'il doit à la tradition orale de la Bretagne se réduit à presque rien, mais il puise à pleine mains dans Virgile et Ovide, et dans Lucain et dans Stace et dans ces œuvres de la basse latinité, si goûtées au moyen-âge et si curieuses. Ne serait-ce pas, alors, que les romans auxquels nous donnons le nom de bretons ne sont bretons que par le cadre où ils se déroulent et par le nom des personnages ? Chacun d'eux serait breton, au même titre où *les Natchez* sont un roman américain et *Salummo* un roman carthaginois. Gaufrey de Monmouth aurait été un admirable mystificateur, tout comme cet autre Celte, le fameux Macpherson : il aurait créé de toutes pièces la matière de Bretagne, comme Macpherson a créé cet Ossian qui fit rêver Bonaparte. Si, comme M. Bédier incline à le croire, M. Faral a réussi à démontrer sa thèse qu'il n'y a rien d'indigène, rien de populaire, rien de spécifiquement celtique, dans ces fameuses fictions bretonnes, c'est donc que la critique de M. Edmond Faral rejoint celle de son maître en science médiévale. Comme M. Bédier nous a rendu nos chansons de geste, rompant avec la tradition qui leur attribuait une origine germanique, de même M. Edmond Faral rend la matière bretonne à la culture gréco-latine qui est notre culture. Remercions ceux qui restituent son bien à une France trop insoucieuse de ses richesses d'art.

Parmi les ouvrages si nombreux que vous avez récompensés, je voudrais au moins citer les noms de quelques

uns : cette *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*, de M. Paul Lévy, à qui vous avez si justement attribué le second prix Gobert; ce *Verdun dans la tourmente* qui nous permet de saluer un nom glorieux, inscrit aux plus belles pages de la Grande Guerre, celui de l'héroïque général Passaga; le *Drouot* du Commandant Serieyx qui remet en honneur une des plus pures figures de notre histoire militaire; le livre de pieux souvenir que M. Louis Lacroix consacre au peintre Jean Veber, ce Parisien si finement observateur, ce satirique à l'âme tendre, à l'imagination de poète, qui, pendant la guerre, a donné, en dépit de son âge, un si admirable exemple de dévouement à la patrie. Parmi les romans, l'*Incantation* de M. Roger Chauviré, le si pittoresque *Vasco* de M. Marc Chadourne, l'exquis *Prince que j'aimais* de Michel Davet à qui va le prix La Fontaine, la gracieuse *Lucinde au miroir* de M^{lle} Rose Baretta Worms, qui porte un nom, deux noms, chers à nous autres, amateurs de théâtre, qui avons eu la bonne fortune de connaître et d'applaudir, à la Comédie-Française, la fameuse troupe de Perrin.... Mais combien d'autres œuvres dont j'aimerais à rendre compte et que je ne puis même mentionner!

Eugénie de Guérin est à la mode. Ses lettres et son journal se rééditent; on lui consacre des livres et des articles: les « Guériniens » ne séparent pas son souvenir de celui de son frère Maurice. Il y a trois ou quatre ans, un prêtre très distingué du diocèse d'Albi, M. l'abbé Émile Barthès, à qui tous les papiers des Guérin, et d'autres encore, avaient été confiés, une fois rentré de la guerre, publiait les lettres de l'héroïne du Cayla à son amie Louise

de Bayne. Aujourd'hui, il nous donne, en deux forts volumes, remplis d'indications nouvelles et de documents inédits, une vie d'Eugénie de Guérin. Ce livre, qui est une thèse de Sorbonne, et que complète la publication des lettres d'Eugénie à son frère, nous apporte, sur diverses périodes restées un peu obscures de cette vie féminine, des précisions très intéressantes, notamment sur les rapports des Guérin avec M^{me} de Maistre et avec Barbey d'Aurevilly.

Une autre personnalité qui appartient, elle aussi, par ses liens avec Lacordaire, à l'histoire religieuse du romantisme, est celle de M^{me} Swetchine. Les archives du Bourg d'Iré, libéralement ouvertes par le comte Louis de Blois, ont permis au P. Rouet de Journal de lui consacrer un livre définitif. De nombreux détails qu'au lendemain de la mort de M^{me} Swetchine, M. de Falloux n'avait pu donner, nous sont révélés par son nouveau biographe; et le portrait délicatement nuancé qu'il trace d'elle nous éclaire en même temps sur les dispositions de certaines âmes slaves à l'endroit de l'église d'Occident.

Un prix d'Académie de cinq mille francs a été décerné à M. François Veillot pour sa grande édition des *Œuvres de Louis Veillot*, dont quatorze volumes ont déjà paru. Louis Veillot, en son vivant, s'en est donné à cœur joie d'attaquer, avec la violence la plus outrageuse, plusieurs de nos aînés et des plus justement respectés. L'Académie ne l'oublie pas, mais elle estime que le bruit de ces vaines querelles s'est assoupi dans le silence et la grande paix des tombes. Et elle a voulu remercier M. François Veillot du soin avec lequel il poursuit cette

édition de famille. L'histoire religieuse du XIX^e siècle, lorsque cette édition sera achevée, y trouvera les plus précieux documents.

Parmi les lauréats du prix Théroutanne, je veux nommer spécialement l'auteur d'une magistrale monographie sur la colonisation de la Mitidja, M. Julien Franc. Professeur au lycée d'Alger, il a fouillé les archives, il en a tiré les éléments d'un livre qui est un titre de gloire pour la France d'outre-mer. Comment une région réputée malsaine fut transformée par l'initiative de nos colons, malgré les constants assauts dont ils étaient l'objet, en un admirable pays de culture, M. Julien Franc nous le montre, en une langue sobre et nette, en traits excellemment choisis; en ce centenaire d'une conquête, M. Julien Franc s'est fait l'historien de la conquête de l'Algérie par la charrue. Un officier d'origine arménienne, M. Khanzadian, a publié, à l'occasion de ce même centenaire, un atlas de géographie historique qui est un très bel hommage au passé de ce que Prévost Paradol appelait la France nouvelle, et à son avenir : un prix d'Académie a sanctionné cette touchante pensée.

L'Académie, et elle le regrette, ne dispose d'aucun prix d'histoire locale. Toutefois, dans cet ordre d'études, nous avons distingué de beaux livres, parmi lesquels je dois spécialement citer deux publications artistiques : celle de M^{me} Jehanne d'Orliac sur Chanteloup, qui fait revivre, avec exactitude et pittoresque, la somptueuse retraite où Choiseul disgracié recevait tout Paris; et celle que le groupe des Amis de Riom a consacrée à la vieille cité parlementaire d'Auvergne. Signalons comme un

heureux symptôme, le souci qu'ont certains éditeurs, en nos lointaines provinces, de réveiller par ces publications l'attachement aux souvenirs locaux et de perpétuer, par les ressources de la photographie et plus encore de la gravure, la vision de certains coins de cités ou de bourgades, que leur vétusté paraît vouer à une ruine prochaine.

Le livre de M. Léon Mousset : *Les Voix de la France*, a cette grande originalité, d'être un livre d'union sacrée, non pas seulement entre tous les Français de l'époque actuelle, mais entre tous les Français de tous les temps : toutes les époques de notre histoire nous y apparaissent comme des collaboratrices de cette histoire, comme des créancières de notre gratitude. Les Voix de la France, qui doivent résonner au plus profond de nous-mêmes, nous invitent à l'aimer à travers tous les siècles : les leçons qu'on trouve dans le livre de M. Mousset en font un livre bienfaisant d'éducation patriotique.

Lorsque lentement, péniblement, a fini par s'assourdir, au bout de cent ans, l'écho de certaines polémiques qui parlaient du milliard des émigrés, un historien, M. André Gain, a jugé l'heure venue d'aborder avec sérénité l'étude de cette question : les conclusions de son livre, qui ont eu l'adhésion de ce maître en histoire financière qu'est notre confrère M. Marcel Marion, nous éloignent opportunément de la fiévreuse atmosphère d'il y a cent ans, et témoignent que la monarchie de Louis XVIII, dans cette œuvre de liquidation et de réparation, ne s'inspira d'aucun aveugle parti-pris et d'aucun esprit d'inopportune revanche. S'il est certains Français trop enclins à chercher dans notre passé national des taches et des tares,

à les exagérer et parfois à les inventer, l'exemple que donne M. André Gain nous a paru mériter d'être signalé et d'être honoré.

Une des tâches, Messieurs, dont vous êtes le plus soucieux est d'aider à la diffusion de la langue française dans le monde. Les meilleurs ouvriers de cette diffusion, nul d'entre vous ne l'ignore, ce sont les missionnaires. On sait ici les immenses services rendus à la cause de la langue, et, par suite, de l'influence française, par les Missionnaires. Hors d'ici, et en trop d'endroits, on ne le sait pas assez. C'est pourquoi une association s'est formée dont le but est de faire mieux connaître les Missions au grand public, de les défendre, de les recommander, de créer autour d'elles l'atmosphère favorable qui leur est si bien due, cela par des conférences, des cours, des écrits de toutes sortes. Cette association s'appelle « Les Amis des Missions ». L'amiral Lacaze qui portait pour elle témoignage auprès de vous, ajoutait qu'une marque d'intérêt allant aux Amis des Missions serait particulièrement opportune à la veille de l'Exposition coloniale où nous pourrons suivre à la trace, sous toutes les latitudes et sur les terres les plus inhospitalières, l'œuvre et souvent le martyre de nos missionnaires. Et c'est avec angoisse que nous avons lu dans le programme des Amis des Missions ces lignes qui retentissent comme un appel de détresse : « En certains pays, parce que leurs rangs s'éclaircissent et que leurs ressources diminuent, nos missionnaires commencent à céder le pas aux missionnaires d'autres nationalités, qui, eux, sont

mieux soutenus par leurs compatriotes. » L'Académie, en décernant le prix de Langue française aux Amis des Missions a tenu à écarter d'elle un si honteux reproche et à saluer en cette association une œuvre d'utilité nationale.

A côté des missionnaires qu'inspire leur zèle religieux, travaillent des associations qui n'ont d'autre religion que celle de la patrie. Il en est une que vous connaissez bien et dont on ne saurait trop louer l'inlassable et fructueuse activité : *l'Alliance française*. L'Alliance française de Paris, à laquelle son secrétaire général, M. Paul Labbé, imprime tant de vie ardente, a pour méthode de créer des groupements dans tous les pays où notre langue et notre culture peuvent trouver sympathie. L'Alliance de Buenos-Ayres, fondée en 1893, n'a, depuis lors, cessé de s'accroître. Par les soins d'un président dévoué entre tous, M. Henri Saint, elle compte dans la seule ville de Buenos-Ayres plus de 5.000 élèves et elle a créé des filiales dans plus de 15 villes.

Mais, à mesure que le nombre des élèves s'accroissait, il fallait trouver plus de place. On allait de local en local. On était l'Alliance errante. Finalement cette belle association a proposé au Ministère des Affaires étrangères, de construire, aux frais de la colonie française, un immeuble immense où dix mille personnes pourront trouver à la fois l'instruction primaire, secondaire, supérieure. La seule condition était que la France prît une part modeste dans les dépenses, qui dépasseront douze millions. La proposition fut acceptée. Jamais aucun pays du monde n'aura pu rêver, à l'étranger, d'un pareil établissement

pour la propagation de sa langue et l'expansion de sa pensée. En accordant un grand prix de Langue française à l'Alliance de Buenos Ayres, l'Académie française a entendu saluer le magnifique effort déployé par nos amis Français et Argentins.

Que sera d'ailleurs dans un prochain avenir cette culture qui nous a jusqu'ici valu dans le monde un prestige incontesté? Quelles tendances s'accusent dans la littérature nouvelle? En couronnant le livre de M. André Berge, *l'Esprit de la littérature moderne*, vous avez montré avec quel intérêt et quelle sympathie vous suivez le mouvement de la jeune littérature. Sur cette littérature en marche, sur ces tendances dont beaucoup sans doute auront déjà disparu avant que l'analyste ait fini de les noter, M. André Berge, lui-même très jeune écrivain, s'est penché avec une curiosité fraternelle. Dans le foisonnement d'aspirations parfois contradictoires il s'est efforcé de mettre un peu d'ordre, dans des velléités souvent obscures un peu de clarté. S'il faut en croire ce témoin averti et cordial, le premier trait qui caractériserait les écrivains de la nouvelle équipe serait l'antagonisme contre ceux qui les ont précédés. Mais cela n'est pas très nouveau, cela s'était déjà vu. Voici des traits plus intéressants à noter. D'abord le goût exclusif du moderne où se confinent les littérateurs de la nouvelle école : rien ne compte pour eux que le moment présent, le passé est rayé d'un trait de plume, et qu'importe un avenir où nous ne serons plus? Puis l'évanouissement de la personnalité. On croyait jusqu'ici que chacun a son existence personnelle, son moi, qu'il est lui et non pas

un autre. Pure illusion qu'entretenait l'analyse et que dissipe la psychanalyse. Ce moi n'est qu'un nom donné à une collection d'états d'âme, dont la série, qui va à l'infini, remonte et va se perdre dans la nuit des temps. Heureux Sosie qui ne connaissait que deux Moi, celui qui donnait les coups et celui qui les recevait ! Heureux celui qui disait : je sens deux hommes en moi ! Nous en portons, nous, des millions et des milliards, qui nous sont inconnus et qui agissent en nous sans nous consulter. Alors on ne s'étonne pas qu'un des traits de cette nouvelle génération soit un certain malaise, une inquiétude qui, à distance, rappelle, si elle ne le recommence, ce que les romantiques appelèrent le mal du siècle.

Que le tableau fût exact à l'époque où M. André Berge écrivait son livre, il y a un an, je n'en doute pas. Qu'il le soit encore aujourd'hui, j'en suis moins sûr. Un an, c'est bien long par le temps qui court ! Certains indices nous portent à croire que ces modes ont déjà cessé de plaire. C'est le rythme habituel. Aussi bien, ces crises passagères ne sont pas inutiles. La littérature en sort renouvelée ; grâce à elles, les qualités foncières, dont on s'était un peu lassé, reprennent leur éternelle séduction.

Cela m'amène à parler du livre que vous avez voulu particulièrement signaler à l'attention, en lui décernant une récompense exceptionnelle, un prix d'académie de quinze mille francs : les *Scènes de la vie future* de M. Georges Duhamel.

M. Georges Duhamel était jusqu'ici surtout l'auteur de ce beau livre, de profonde et mâle pitié, que lui a

inspiré son service dans une ambulance de guerre : *La Vie des Martyrs*. Aujourd'hui il aborde un problème, grave entre tous, celui de la direction que prend ce monde nouveau où sont appelés à vivre nos enfants. Il est de toute évidence, de cette évidence qui crève les yeux, que l'état de choses sur lequel nous avons vécu jusqu'ici subit aujourd'hui, et de plusieurs côtés à la fois, de terribles assauts. L'an dernier c'était M. Henri Massis qui prenait la défense de l'Occident contre une barbarie venue d'Asie. Cette année, c'est d'une autre barbarie qu'il s'agit, à peine moins redoutable, et d'autant plus difficile à combattre qu'elle s'abrite sous le nom et se répand sous l'étiquette de progrès. Il s'agit de cette « civilisation mécanique » qui tend à supplanter ce que nous avons jusqu'ici appelé la civilisation.

Si M. Duhamel, pour la décrire, est allé l'étudier en Amérique, ce n'est nullement qu'elle soit le fait de nos amis Américains. Et c'est bien à tort, et par une regrettable confusion, qu'on l'appelle parfois la civilisation américaine. Il est vrai seulement que l'Amérique n'ayant pas nos traditions séculaires et nos attaches avec le passé, c'est chez elle que les formes nouvelles de la vie s'installent plus aisément. « L'Amérique ! s'écrie M. Duhamel. Il s'agit bien de l'Amérique ! Au travers de cette Amérique j'interroge la vie future, je cherche à distinguer le chemin que nous allons parcourir de force ou de gré. » Le mal ne nous vient pas d'Amérique, mais l'Amérique en est plus qu'aucun autre pays atteinte. Nous n'en mourons pas tous, mais nous sommes tous menacés d'en mourir. Aussi, dans les images qu'en trace M. Georges Duhamel

on sent passer une émotion qui donne à son livre un frémissement douloureux.

Je renvoie aux pages qu'il consacre au luxe industriel fabriqué par des machines sans âme, — à la folie de vitesse développée par la vulgarisation de l'automobile, — au mensonge du cinéma et de ce qu'il appelle comiquement « la musique de conserve », à la stupidité bruyante du jazz, au scandaleux étalage d'une publicité éhontée... Mais, j'y songe, pour trouver l'équivalent ou le modèle de ces brutales évocations, est-il besoin de passer l'Océan ? Et ne suffit-il pas trop souvent de regarder autour de nous ?

De tous ces progrès quel sera le terme ? La suppression de l'individu, de son activité propre et de sa conscience. M. Duhamel le dit en fortes paroles : « C'est l'acheminement vers ce que nous croyons comprendre des mœurs entomiques : même effacement de l'individu, même raréfaction et unification progressive des types sociaux ; même ordonnance des groupes en castes spécialisées, même soumission de tous aux exigences obscures de ce que Maeterlinck nomme le génie de la ruche ou de la termitière. » Et alors, comme on comprend le cri d'alarme de M. Duhamel : « Sauvons-nous, sauvons-nous, Europe ! »

Oui, sauvons-nous : non pas au sens de nous tenir à l'écart, mais au sens de protéger, de maintenir, de garder. Sauvons tout ce qui nous a été, tout ce qui nous est cher, parcequ'il est noble et beau : règne de l'intelligence et du cœur, vie de famille, intimité du foyer, loisir de la réflexion, échappées du rêve, et, d'un mot, tout ce qui

est vraiment humain. Bien sûr, on n'échappera pas à la force des choses, on n'arrêtera pas la marche en avant du progrès industriel. S'ensuit-il que de la face du monde doit disparaître tout ce qui élève l'homme en dignité? La machine que l'homme a créée pour servir à ses besoins, doit-elle finalement asservir l'humanité? Prenons les machines pour ce qu'elles sont, et mettons les à leur place de machines. N'admettons pas qu'elles soient, à aucun degré, les agents d'une civilisation. Une civilisation! Une seule pour nous a droit à ce beau nom, celle à laquelle ont concouru tant de races et tant de siècles, celle dont nos pères nous ont, du meilleur de leur âme et de leur sang, assuré le bienfait, celle que M. Duhamel qualifie si heureusement d'être « antique, noble et savante », et à la défense de laquelle il convie tous ceux qui sentent au fond de leur cœur que sans elle la vie ne vaudrait pas d'être vécue.

LISTE DES PRIX DÉCERNÉS

PRIX D'ÉLOQUENCE

L'Académie avait proposé pour sujet de prix à décerner en 1930 (Prix prorogé de 1928).

ÉLOGE D'ALFRED DE MUSSET

Un prix de *quatre mille francs* à été décerné au manuscrit inscrit sous le n^o 44, et portant comme épigraphe :

*J'aime surtout les vers,
cette langue immortelle.*

ALFRED DE MUSSET, *Namouna*,

*La Muse de la Comédie
l'avait baisé sur les lèvres
et celle de la tragédie
sur le cœur*

HENRI HEINE.

dont l'auteur est M. PIERRE MOREAU.

PRIX MONTYON

DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS

L'Académie a décerné :

Deux prix de *deux mille francs* aux ouvrages suivants :

L'incantation, par M. ROGER CHAUVIRÉ;

La Montagne berbère, par M. SAÏD GUENNOUN.

Quinze prix de *mille francs* aux ouvrages suivants :

Le bienheureux Dom Bosco, par le R. P. AUFFRAY;

Tetus Paillade le muletier, par M. CHARLES BADIN;

La petite main rouge, par M^{me} JEANNE DANEMARIE;

M. Tullius Cicéron, par M. GASTON DELAYEN;

Les journées adriatiques de Stendhal, (2 vol.) par M. RENÉ
DOLLOT;

Le Ministre Pierre Magne (2 vol.) par M. JOSEPH
DURIEUX;

La femme Chaouia de l'Aures, par M^{me} MATHÉA GAUDRY;

*L'élément pastoral dans la pensée narrative et le drame en
Angleterre. — L'Arcadie de Sydney dans ses rapports avec
l'Arcadie de Sannazaro*, par M. HECTOR GENOUY;

Le destin de l'Occident, par M. RENÉ GILLOUIN;

Jean Veber, par M. LOUIS LACROIX;

Verdun dans la tourmente, par le GÉNÉRAL PASSAGA;

Le Maréchal de Saint-Arnaud (2 vol), par M. QUATRELLES
LÉPINE;

De la Sainteté de Péguy, par M. TH. QUONIAM;
Pensées d'aveugle, par M. ANDRÉ ROUJON;
L'homme blanc, par le MIME SÉVERIN.

PRIX JUTEAU-DUVIGNEAUX

L'Académie décerne :

Trois prix de *mille francs* :

Au R. P. FR. BRUNO, pour son livre intitulé *Saint-Jean de la Croix*;

A M^{gr} PRUNEL, pour son livre : *Saint-Germain d'Auxerre*;

A M^{me} VAUSSARD, pour son livre intitulé : *Le Carmel*.

PRIX SOBRIER-ARNOULD

L'Académie décerne :

Trois prix de *mille francs* aux ouvrages suivants :

A la conquête des ondes, par M. PAUL BRENOT;

Histoire d'un village (3 vol.), par MM. G. BULÉON et
ÉMILE LE GARREC;

Contes pour mes enfants, par M. JACQUES PÉRICARD.

Six prix de *cinq cents francs* aux ouvrages suivants :

La Sainte France contemporaine, par M. SERGE BARRAULT;

Brigitte, par M^{me} BERTHE BERNAGE;

Un peu d'Histoire maritime française, par M. le Comman-
dant FÉRAL;

Les quatre fils Aymond, par M. GAILLY DE TAURINES;

Line et la Beauté, par M. JEAN MAUCLÈRE;
Les Saintes patronnes de France, par M^{lle} VESCO DE
KEREVEN.

PRIX FURTADO

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs* :

A M. JEAN PLATTARD, pour son livre intitulé : *La vie de François Rabelais*.

PRIX FABIEN

L'Académie décerne :

Cinq prix de *mille francs* aux ouvrages suivants :

Mœurs payennes, mœurs chrétiennes, par ANDRÉ BAUDRILLART;

L'abbé Lemire, par MM. JEAN ROBERT et GABRIEL REMY;

Les syndicats agricoles aux champs et au Parlement, par M. DE GAILLARD-BANCEL;

Les fausses maximes de la jeunesse, par M. HENRY REVERDY;

Le malaise paysan, par M. JEAN YOLE.

Un prix de *cinq cents francs* :

A M. ÉDOUARD VERDIN, pour son livre intitulé : *La fondation du Syndicat des employés du Commerce*.

PRIX CHARLES BLANC

L'Académie décerne :

Deux prix de *mille francs* aux ouvrages suivants

Sites et monuments de la région de Crémieu, par M. ANDRÉ CHAGNY;

Les principes de la peinture d'après les maîtres, par M. JEAN DE NICOLAY.

PRIX JULES DAVAINÉ (prose)

Un prix de *quinze cents francs* est décerné à GEORGES OUDARD, pour son livre intitulé : *Pierre Legrand*.

PRIX DODO

L'Académie décerne :

Un prix de *quatre cents francs*, à M. l'abbé DUMONT, pour son livre intitulé : *Quelques paroles de Dieu*.

Un prix de *deux cents francs*, à M^{lle} HORN DE ROISSART, pour son livre intitulé : *Le roi des enfants*.

PRIX PAUL FLAT

L'Académie décerne :

Deux prix de *trois mille francs* :

A M. ANDRÉ BERGE, pour son livre de critique intitulé : *L'esprit de la littérature moderne*;

A M. CHADOURNE, pour son livre intitulé : *Vasco*.

PRIX ANAÏS SÉGALAS

Ce prix d'une valeur de *cing cents francs* est décerné à M^{lle} MOREL DE TENCEY, pour son livre intitulé : *Cœurs utiles*.

PRIX BOUDENOOT

L'Académie décerne :

Un prix de *deux mille cinq cents francs*, à MM. ALFRED DURET et TONY CATTÀ, pour leur livre intitulé : *Le colonel Taylor*.

Un prix de *deux mille francs* :

A M. W. SERVEIX, pour son livre intitulé : *Drouot et Napoléon*.

PRIX LAFONTAINE

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *cing cents francs*, à M. MICHEL DAVET.

PRIX TRUBERT

L'Académie décerne un prix de *deux mille francs* à M^{me} PIREY-SAINT-ALBY, pour son livre intitulé : *A première vue*.

PRIX D'ACADÉMIE

L'Académie décerne :

Un prix de *cinq mille francs* :

A M. FRANÇOIS VEUILLOT, pour son édition des *Œuvres de Louis Veillot*.

Un prix de *trois mille francs* :

A MADAME LUCIE PAUL-MARGUERITTE.

Trois prix de *deux mille francs* :

A M. VICTOR MARTIN, pour son livre intitulé : *Le Gallinisme politique et le Clerge de France* ;

AUX ŒUVRES DE MARIE DE L'INCARNATION, éditées par M. JAMET ;

A M. LÉON PHILOUZE, pour l'ensemble de son œuvre.

Six prix de *quinze cents francs* :

A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX RIOM, pour l'ouvrage intitulé : *Riom, ville d'art* ;

A M. JEAN-MARIE CARRÉ ;

A M. LACOSTE EDMOND, pour son livre : *Bayle, nouvelliste et critique littéraire* ;

A M. Z. KHANZADIAN, pour son *Atlas de Géographie Historique de l'Algérie* (livre du Centenaire) ;

A M. TROCHU, FRANCIS, pour son œuvre intitulé : *le Bienheureux Théophile Vénard* ;

A MADAME VILLARD, LÉONIE, pour son ouvrage intitulé : *Le Théâtre américain*.

Vingt et un prix de *mille francs* aux ouvrages suivants :

Herlot de Grandière, par M. PAUL BERTHELOT;

La vie tragi-comique de Georges de Scudéry, par
M. CHARLES CLERC;

Le grand Ismaël, empereur du Maroc, par M. DEFONTIN-
MAXANGE.

Leconte de Lisle, par M. PIERRE FLOTTES;

Les œuvres du Bienheureux de Monfort, par M. l'abbé
FRADET;

La Restauration et les biens des émigrés (2 vol.), par
M. ANDRÉ GAIN;

L'art de La Fontaine, par M. FERDINAND GOHIN;

Souvenirs de Pierre Foucher, par M. LOUIS GUIMBAUD;

A M. HENRI GAILLARD DE CHAMPRIS, pour son œuvre
franco-canadienne;

A L'INSTITUT FRANÇAIS DE WASHINGTON;

Drames judiciaires, par M. PIERRE JACOMET;

Bougainville et ses compagnons, par M. JEAN LEFRANC;

A MADAME MARC LOGÉ, pour l'ensemble de ses traduc-
tions;

Les voix de la France, par M. LÉON MOUSSET;

Chanteloup, par M^{me} JEHANNE d'ORLIAC;

Les Jansénistes du XVIII^e siècle, par M. E. PRÉCLIN;

Histoire de la Banque de France, par M. GABRIEL RAMON;

Merlin l'enchanteur, par M. ÉMILE ROUDIÉ;

Une Russe catholique : M^{me} Swetchine, par M. ROUET DE
JOURNAL;

Vêtements liturgiques, par le R. P. DOM ROULIN;

Henri de Sponde, par M^{gr} VIDAL.

Quarante-huit prix de *cinq cents francs* aux ouvrages suivants :

Lucile et René de Chateaubriand chez leurs sœurs à Fougères, par M. ÉTIENNE AUBRÉE ;

Le Chevalier de Lorraine et la mort de Madame, par M^{me} MARTHE BASSÈNE ;

Jocelyne et son étoile, par M^{me} MARTHE BERTHEAUME ;

Lettres du Président de Brosse, par M^{me} YVONNE BEZARD ;

La formation de l'unité italienne, par M. G. BOURGIN ;

Quevedo, par M. RENÉ BOUVIER ;

Amiens pendant la guerre, par M. ALBERT CHATELLE ;

Cahiers de Finlande, par MM. MAURICE DE COPPET et JEAN LOUIS FERRET ;

Trois aspects de Gobineau, par M. LÉON DEFFOUX ;

Sauternes, par M. DORMONTAL ;

Sous les feux de Ceylan, par le R. P. DUCHAUSSOIS ;

Un sillon sur la terre Rouge, par M. l'abbé PIERRE DUFOURD ;

Alger, la Casbah, M. MAX FAUCONNET ;

M^{sr} Anger Billards et Barbet d'Aurevilly, par M^{lle} Victor TÉLI ;

L'amour au village, par M. ALPHONSE GAILLARD ;

Les ordonnances du 16 juin 1828, par M. le Chanoine GARNIER ;

L'Italie qui vient, par M. GENNARI ;

Chez les hommes, par M. CLAUDE GEVEL ;

Barberousse, roi d'Alger, par M. EDMOND GOJON ;

Metz, par M. GROSDIDIER DE MATON ;

Eugène Le Roy, par M. GASTON GUILLAUMIE ;

- Ci-gît un homme*, par M^{me} J. HENOUARD ;
Légendes au pays maconnais, par M. GABRIEL JEANTON ;
Les audiences divines et la voix de Dieu dans les êtres et les choses, par M^{lle} G. JOANNES ;
Nomades, par M. KADMI-COHEN ;
L'idée victorieuse, par M. EDMOND LAGRANGE ;
Vie de Saint Fulgence-de-Ruspe, de Ferrand, par le R. P. LAPEYRE ;
Tu t'en vas ô mon pays, par M. LUCIEN LATAPIE ;
Le mystère des Actes des Apôtres, par M. EDMOND LEBÈGUE ;
La parure de la Cité, par M. ALBERT LOPEZ ;
Histoire des Instituts religieux et missionnaires, par M. ELIE MAIRE ;
Deux lieutenants des armées du Roi, par M. de MARCIEU ;
Trois cents ans d'apostolat, par M. le chanoine MESGUEN ;
Les œuvres dramatiques d'Otto Ludvig (2 vol.), par M. LÉON MIS ;
Libertines et amoureuses, par M. GEORGES MONGREDIEN :
Cultive ta Statue, les corps harmonieux, par M^{me} ODIC KINTZEL ;
L'âme de l'exilé, par M. le D^r RÉCAMIER ;
Une page tragique de l'histoire du Levant, par le Révérend Père H. RIONDEL ;
L'après-guerre, dix ans d'histoire, par M. LOUIS RIVIÈRE ;
L'homme qui vécut sa mort, par M. PHILIPPE SELK ;
Le vieux Quercy, par M. le Chanoine E. SOL ;
La vie parisienne sous le second Empire, par M. LOUIS SONOLET ;

Le Père Dubreuil, par M. THÉRON DE MAUTAUGÉ ;
Alexandre III et la République, par M. EDMOND TOUTAIN ;
Les sœurs de Saint-Joseph de Moutiers, par M. J. TRÉSAL ;
Le culte de la Sainte Vierge en Berry, par M. l'abbé
VILLEPELET ;
Le roman de Clotilde de Vaux et d'Auguste Comte, par
M. MAURICE WOLF ;
Lucinde au miroir, par M^{me} ROSA WORMS BARRETTA.

PRIX GOBERT

L'Académie décerne le grand prix Gobert à DOM
H. LECLERCQ, pour son ouvrage intitulé : *Les journées
d'octobre et la fin de l'année 1789* ; — *Vers la fédération* ; —
La fédération ;

Le second prix à M. PAUL LÉVY, pour son *histoire lin-
guistique d'Alsace et de Lorraine* (2 vol).

PRIX THÉROUANNE

L'Académie décerne :

Un prix de *quinze cents francs* :

A M. C. G. PICAVET, pour son ouvrage intitulé : *La
diplomatie française au temps de Louis XIV (1661-1715)*.

Deux prix de *mille francs* aux ouvrages suivants :

La colonisation de la Mitidja, par M. JULIEN FRANC ;

Manuel de Géographie historique, par M. L. MIROT.

Un prix de *cinq cents francs* à l'ouvrage de M. CELIER,
pour son livre, intitulé : *Les sœurs de Saint-Vincent de Paul*.

GRAND PRIX BROQUETTE-GONIN

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *dix mille francs*, à M. HENRI MALO.

PRIX BORDIN

L'Académie décerne :

Trois prix de *mille francs* aux ouvrages suivants :

De Renan à Jacques Rivière, par M. J. CHAIX ;

Sur les traces de Bouddha, par M. RENÉ GROUSSET ;

La littérature en Russie, par M. JULES LEGRAS.

PRIX MARCELIN GUÉRIN

L'Académie décerne :

Un prix de *deux mille francs* :

A M. ROBERT WILL, pour [son] livre [intitulé] : *Le Culte*.
Étude d'histoire et de philosophie religieuse.

Deux prix de *quinze cents francs* aux ouvrages suivants :

Les non civilisés et nous, par M. RAOUL ALLIER ;

Renan. — Les étapes de sa pensée, par M. le chanoine
EDMOND RENARD.

Deux prix de *mille francs* aux ouvrages suivants :
Littérature canadienne, par M. MARCEL DUGAS ;
Vies et doctrines des Grands Philosophes (3 vol.), par
M. l'abbé Palhoriès.

GRAND PRIX DE LITTÉRATURE

L'Académie décerne ce prix à M^{me} PAILLÉRON.

PRIX DU ROMAN

L'Académie décerne ce prix à M. JACQUES DE LACRE-
TELLE.

GRAND PRIX D'ACADÉMIE

L'Académie décerne ce prix à M. DUHAMEL.

PRIX DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'Académie décerne :

Deux prix de *dix mille francs* :

A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MISSIONS ;

A L'ALLIANCE FRANÇAISE DE BUENOS-AIRES.

Dix-sept médailles de vermeil sont en outre attribuées :

A la *Société des Conférences de Trèves* ;

A la *Société des amis du théâtre classique universitaire* ;

- A M. RODOLPHE VAN LOO, consul de Bolivie à Bruxelles.
A M. J. J. SOONS :
A M^{me} CUCHET-ALBARET ;
— M. L'ABBÉ BLANCHARD ;
— M. VAILLANCOURT ;
— LANGLOIS ;
— CHOTTIN ;
AU COLLÈGE ARMÉNIEN DE SAMUEL MOORAT ;
A M. JOHN MYERS O' HARA, traducteur des Trophées ;
— M. JOHN HERVEY, traducteur des Trophées ;
— M^{me} THÉODÓSIA GRAUR ;
— M. DOUCHAN Z. MILATCHITCH ;
— M. RENÉ TAUPIN ;
— M^{me} HERIOT, VIRGINIE ;
— M. CAMILLE JOSET.
-

PRIX SAINTOUR

L'Académie décerne :

Un prix de *trois mille francs* :

A M. EDMOND FARAL, pour son ouvrage, *La légende arthurienne*.

PRIX LANGLOIS

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs* :

A M^{lle} MARGRETHE TROCK, pour sa traduction, intitulée :
Au nord du Groënland, du docteur LANGE KOCK.

PRIX ARCHON-DESPÉROUSES

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs* :

AU R. P. ERNEST SABATIER, pour son livre intitulé : *Le Poème de l'Ile.*

Trois prix de *cinq cents francs* aux ouvrages suivants :

Ogier le Danois et l'enfance de Roland, par M. GASTON ARMELIN;

Éphémère, par M^{me} MARIE LAVERGNE;

Chants du pauvre, par M. HENRI NICOLAS.

PRIX JULES DAVAINÉ (Poésie)

L'Académie décerne ce prix de la valeur de *quinze cents francs*, à M. LÉON VÉRANE, pour son livre intitulé : *Le livre des passe-temps.*

PRIX RENÉ BARDET

L'Académie décerne :

Un prix de *deux mille francs* :

A M^{me} JEANNE MARVIG, pour son livre intitulé : *Avec les Dieux... et les héros.*

PRIX ARTIGUE

L'Académie décerne :

Un prix de *quinze cents francs* à l'ouvrage intitulé :
L'espoir obstiné, par M. HENRI ALLORGE.

Un prix de *mille francs*, à l'ouvrage intitulé :
Le cycle des chimères, par M. PIERRE TRAHARD.

Un prix de *cinq cents francs* :

A M^{me} MARIE ROSE MICHAUD-LAPEYRE, pour son livre
intitulé : *Roses rouges*.

PRIX SAINT-CRICQ-THEIS

L'Académie décerne :

Un prix de *trois mille francs* :

A M. GABRIEL TALLET, pour son livre intitulé : *Au seuil
de la maison*.

PRIX VALABREGUE

L'Académie décerne :

Un prix de *cinq cents francs* à M^{me} LISE LAMARRE pour
son livre intitulé : *Les chants de la Solitaire*.

PRIX PAUL HERVIEU

Ce prix, de la valeur de *deux mille cinq cents francs*, est
décerné *au Théâtre de l'Atelier*.

PRIX BRIEUX

Ce prix, de la valeur de *trente mille francs*, est décerné :
A M. G. BAUDOIN, pour sa pièce intitulée : *Ariel et
Caliban*.

PRIX ALFRED NÉE

L'Académie décerne ce prix à M. GABRIEL FAURE.

PRIX VITET

L'Académie décerne ce prix à M. MAURICE LEGENDRE.

PRIX DE HEREDIA

L'Académie décerne ce prix à M. ALFRED DE BENGOCHEA.

PRIX MAILLÉ-LATOUR LANDRY

L'Académie décerne :

Un prix de *mille deux cents francs* :

A M. LE MARGUET, pour son livre intitulé : *Myre-lingues la brumeuse*.

PRIX VALENTINE ABRAHAM VERLAIN

L'Académie décerne ce prix à M^{me} MADELEINE ALORGE.

PRIX BOTTA

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à M. ÉMILE BARTHÈS pour son ouvrage intitulé : *Eugénie de Guérin*.

FONDATIIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU

1930

PRIX MONTYON

L'Académie décerne :

Un prix de *dix mille francs* :

AUX MISSIONS ÉVANGÉLIQUES, à *Paris*.

Deux prix de *deux mille francs*.

A la dame BONNEAU, à *Paris*;

A CALVARIN, *Émilie*, à Saint-Pierre-Quilbignon, *Finistère*.

Deux prix de *mille francs* :

A CHAMPAGNAT, *Mathilde* à *Paris*;

A LAURENT, *Alexandre*, à Milon-La-Chapelle, *Seine-et-Oise*.

Trois prix de *cinq cents francs* :

A la dame CHARLET, à Cambrai, *Nord*;

A CHATENET, *Léonard*, à Ambazac, *Haute-Vienne*;

A ROUTLAND, *Marie*, à Valognes, *Manche*.

PRIX MARIE LASNE

L'Académie décerne :

Deux prix de *mille francs* :

A DOUET, *Désiré*, à Plessé, *Loire-Inférieure*;

A GARREL, *Marie*, à Estables, *Lozère*.

Un prix de *cinq cents francs* :

A VOISSET, *Louise*, à Chanteloube, *Puy-de-Dôme*.

PRIX LAUSSAT

L'Académie décerne :

Un prix de *cinq cents francs* :

A GORÉ, *Maria*, à *Paris*.

PRIX ANONYME

L'Académie décerne :

Un prix de *douze cents francs* :

A GIRAUD, *Benoite*, à Saint-Genest-Malifaux, *Loire*.

PRIX CAMILLE FAVRE

L'Académie décerne :

Cinq prix de *deux mille francs* :

A la dame BLERVAQUE, à Ville-sur-Saulx, *Meuse*;

A BLONDEL, *Pierre*, à Vertus, *Marne* ;
A DUMAS, *Rose*, à Mende, *Lozère* ;
A HÉRAUD, *Fernand*, à Tresques, *Gard* ;
A la dame veuve TRICOIRE, à Launay-Martin, *Maine-et-Loire*.

Deux prix de *quinze cents francs* :

A la dame BERNARD, *Marie*, à Fleurs, *Marne* ;
A COUTUSSIER, *Amélie*, à Laroche-Beaumont, *Dordogne*.

Cinq prix de *mille francs* :

A CEAS, *Casimir*, à la Batie-Neuve, *Hautes-Alpes* ;
A la dame veuve CHALOT, à Montivilliers, *Seine Inférieure* ;
A CHAUVEL, *Lucien*, à Houlgate, *Calvados* ;
A DAVEAU, *Letitia*, à Angers, *Maine-et-Loire* ;
A DEVILLIERS, *Auguste*, à Bernière-d'Ally, *Calvados*.

FONDATION LETELLIER

L'Académie décerne :

Un prix de *sept cents francs* :

A OZIOL, *Rosalie*, à Badaroux, *Lozère*.

FONDATION LELEVAIN

L'Académie décerne :

Un prix de *quinze cents francs* :

A la dame CASTILLION, à *Paris*.

FONDATION ÉMILE ROBIN

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs* :

A la dame PUILGARS, *Monique*, à Tréverec, *Côtes-du-Nord*.

FONDATION LANGE

L'Académie décerne :

Neuf prix de *mille francs* :

A BRIAND, *Françoise*, à Pleudihen, *Côtes-du-Nord*;

A BUSSEMEY, *Auguste*, à Vaucresson, *Seine-et-Oise*;

A la dame DUPÉ, *Joseph*, à Latresne, *Gironde*;

A ÉLISSOUDE, *Jean-Baptiste*, à Ustaritz, *Basses-Pyrénées*;

A la dame veuve FILLATRE, à Nantes, *Loire-Inférieure*;

A GIORGI, *Anne-Marie*, à Tasso, *Corse*,

A LE DU, *Françoise*, à Saint-Brieuc, *Côtes-du-Nord*;

A SCHEFFER, *Caroline*, à Saint-Germain-sur-Morin,
Seine-et-Marne;

A SIEURAC, *Marius*, à Toulouse, *Haute-Garonne*;

Un prix de *cinq cents francs* :

A CHALIER, *Jean*, à Saint-Paul-le-Froid, *Lozère*.

FONDATION BUISSON

L'Académie décerne :

Trois prix de *mille francs* :

A L'AIDE AUX FAMILLES NOMBREUSES DE ROUEN, *Seine-Inférieure*;

AUX COLONIES DE VACANCES NOTRE-DAME, au Havre, *Seine-Inférieure* ;

A la dame MICHEL PETER, à Asnières, *Seine*.

FONDATION PELTIER (DE LAMBALLE)

L'Académie décerne :

Un prix de *quatre cents francs* :

A la dame TANGUY, *Auguste*, à Trémuson, *Côtes-du-Nord*.

PRIX LOUISE BOUTIGNY

L'Académie décerne :

Un prix de *cinq cents francs* :

Aux époux DOMI, *Émile*, à Foug, *Meurthe-et-Moselle*.

PRIX LECOQ-DUMESNIL

L'Académie décerne :

Un prix de *quinze cents francs* :

A ATTAIX, *Marie*, à Riom, *Puy-de-Dôme*.

PRIX LOUISE VARAT-LAROUSSE

L'Académie décerne :

Quatre prix de *quinze cents francs* :

A BAUDOIN, *Pauline*, à Erbalunga, *Corse* ;

A la dame GILOZ, *Marie-Rose*, à Roybon, *Isère* ;

A la dame MATTEI, *Prudence*, à Borgo, *Corse* ;

A ROUSSEAU, *Louise*, à Nantes, *Loire-Inférieure* ;

Un prix de *mille francs* :

A LAURENT, *Jules*, à Baudignies, *Nord*.

PRIX SAVOURAT-THÉNARD

L'Académie décerne :

Six prix de *mille francs* :

A BOUSQUIÈRE, *Caroline*, à Toulouse, *Haute-Garonne* ;

A HOFFMANN, *Marie*, à la Ferté-sous-Jouarre, *Seine-et-Marne* ;

A LAMACQ, *Rosalie*, à Givry, *Saône-et-Loire* ;

A LE GOFF, *Marie*, à Brest, *Finistère* ;

A PERRON, *Louise*, à Neublans, *Jura*.

A REY, *Marie*, à Saint-Just-la-Pendue, *Loire*.

PRIX PÉROU

L'Académie décerne :

Deux prix de *cinq cents francs* :

A MULLER, *Adolphe*, à Boucq, *Meurthe-et-Moselle* ;

A VEYSSEYRE, *Marie-Euphrasie*, au Puy, *Haute-Loire* ;

PRIX CHARLES BLOUET

L'Académie décerne :

Deux prix de *huit cents francs* :

A la dame CHEVALLIER, à Saint-Jean-de-Lenièrre,
Maine-et-Loire.

A DURIEZ, *Valentin*, à Saint-Usuge, *Saône-et-Loire*.

PRIX GABIOU-CHARRON

L'Académie décerne :

Deux prix de *cinq cents francs* :

A COCHET, *Ida*, à Voreppe, *Isère* ;

A la dame veuve PINCHAULT, à Roinville, *Seine-et-Oise*.

FONDATION SALOMON

L'Académie décerne :

Un prix de *quatre cent cinquante francs* :

A ROGER, *Louis*, à Douvrin, *Pas-de-Calais*.

PRIX AGEMOGLU

L'Académie décerne :

Un prix de *dix-neuf cents francs* :

A L'ASSOCIATION ANGEVINE DES COLONIES DE VACANCES, à
Angers, *Maine-et-Loire*.

PRIX GRIFFAND

L'Académie décerne :

Un prix de *huit cents francs* :

A CHEVALLIER, *Marie*, à *Paris*.

PRIX PILLIOT

L'Académie décerne :

Un prix de *six cents francs* :

A la dame BOYER, à Rieutord-de-Randan, *Lozère*.

PRIX RIGOT

L'Académie décerne :

Un prix de *douze cents francs* :

A LA COLONIE DE VACANCES NOTRE-DAME, à Toulouse,
Haute-Garonne.

Deux prix de *mille francs*.

A L'ATELIER NOTRE-DAME DU ROSAIRE, à *Paris* ;

AU DIRECTEUR DE LA SEMAINE RURALE, à Galapian, *Lot-et-Garonne*.

PRIX GÉNIN

L'Académie décerne :

Un prix de *quatre cents francs* :

A BECDELIÈVRE, *Céleste*, à Vitry-Laché, *Nièvre*.

PRIX AUBRIL

L'Académie décerne :

Un prix de *cinq cents francs* :

A SOEUR PROCULE MALET, à Bressé-Vors, *Aveyron*.

PRIX MARY HYLAND

L'Académie décerne :

Un prix de *neuf cents francs* :

AU PATRONAGE SAINT-MICHEL, à Sarlat, *Dordogne*.

PRIX JULES FAIVRE

L'Académie décerne :

Un prix de *quinze cents francs* :

A la dame BOUCHEQUET, à Dol-de-Bretagne, *Ille-et-Vilaine*.

PRIX CONSTANTIN MAUGENET

L'Académie décerne :

Un prix de *dix-huit cents francs* :

A BERTHELOT, *Brigitte*, à Caen, *Calvados*.

PRIX PASSEMARD

L'Académie décerne :

Deux prix de *sept cent cinquante francs* :

A JOLIVET, *Solange*, au Mans, *Sarthe* ;

A MARTIN, *Paul*, à Limoges, *Haute-Vienne*.

PRIX LIZOT

L'Académie décerne :
Un prix de *mille francs* :
A SUDRE, *Augustine*, à Autrenas, *Lozère*.

PRIX DUNAND

L'Académie, décerne :
Un prix de *cinq cents francs* :
A L'OEUVRE DES ORPHELINS DE LA GUERRE DU DÉPARTE-
MENT LE L' AISNE, à Magny, *Aisne*.

PRIX VEUVE BLOUET

L'Académie décerne :
Un prix de *mille francs* :
A EMANUELLI, *Henriette*, à Carbuccia, *Corse*.

PRIX PEYRARD-BEAUMANOIR

L'Académie décerne :
Trois prix de *quinze cents francs* :
A DÉBATS, *Élisabeth*, à Saint-Jean-le-Courtal, *Gers* ;
— BOURCIER, *Marie*, à Marçay, *Vienne* ;
— FOUREAU, *Virginie*, à Garelles, *Mayenne*.

FONDATION BROQUETTE-GONIN

L'Académie décerne :

Quatre prix de *deux mille francs* :

- A BONGAIN, *Xavier*, à Rahon, *Jura* ;
 - BOUGET, *Alphonse*, à Écot, *Doubs* ;
 - MAHIEUX, *Louis-César*, à Caestre, *Nord* ;
 - THÉDORGE, *Jules*, à Lappé, *Loire-Inférieure*.
-

FONDATION DU BARON ET DE LA BARONNE
LÉOPOLD DAVILLIER

L'Académie décerne :

Six prix de *quatre mille francs* :

- A L'OEUVRE D'AIDE AUX MAL LOTIS, fondée par la Société de Secours aux blessés militaires, à *Paris* ;
- A L'OEUVRE LOUISE DE MARILLAC, à Bône, *Algérie* ;
- AUX OEUVRES DE MIDI DE LA RUE CHAPON, à *Paris* ;
- A ROISSARD, *Jeanne*, à Chambéry, *Savoie* ;
- A L'ABBÉ TERVAUX, à la Vieille-Loge, *Jura* ;
- AUX ÉPOUX TOURLOMIAS, *Félix*, à Lyon, *Rhône*.

Soixante-cinq prix de *deux mille francs* :

- A L'AMICALE DE LA JEUNE FILLE, à Annecy, *Haute-Savoie* ;
- L'ASSOCIATION SAINTE-JEANNE D'ARC, à *Paris* ;
- L'OEUVRE DES PETITES PRÉSERVÉES, à *Paris* ;
- AU PATRONAGE DES ENFANTS EN CHARENTE, au Mas de Saint-Amand, *Charente* ;

- AU PRÉVENTORIUM DE NOISY-LE-ROI, *Seine-et-Oise*;
A ALBERTINI, *Marie*, à Corscia, *Corse*;
— BASTIANI, *Madeleine*, à Sainte-Marie-Sicche, *Corse*;
— BOURGOGNE, *Élise*, à Dijon, *Côte-d'Or*;
— BOSSARD, *Georges*, à May-sur-Erve, *Maine-et-Loire*;
— BROCH, *Guillaume*, à Penmarch, *Finistère*;
— BROS, *Auguste*, à Vareilles, *Lozère*;
— LA dame BROUILLARD, *Adèle*, à *Paris*;
— BROWN, *Marie*, à Sceaux, *Seine*;
— CARPENTIER, *Henri*, à Beaumetz, *Somme*;
— la dame CHAREYRE, à Mars, *Ardèche*;
— CHARPENTIER, *Marie*, à Rezé, *Loire-Inférieure*;
— CHAUVEAU, *François*, à Cussac, *Haute-Vienne*;
— COAT, *Jacques*, à Saint-Servais, *Finistère*;
— COLIN, *Pierre-Marie*, à Belle-Isle-en-mer, *Morbihan*;
— la dame COROLLER, à Saint-Pol-de-Léon, *Finistère*;
— la dame DELATTRE, à Rouen, *Seine-Inférieure*;
— DELHON, directrice de l'orphelinat, à Saint-Martin-
de-Lenne, *Aveyron*;
A DOOMS, *Euphrasie*, à Saint-Dié, *Vosges*;
— la dame DORIDOT, *Euphrasie*, à *Paris*;
— la dame DOURLIN, *Jeanne*, à *Paris*;
— DRION, *Céleste*, à Nantes, *Loire-Inférieure*;
— ERCOLE, *Thérèse*, à Nice, *Alpes-Maritimes*;
Aux époux FAUCHES, à *Paris*;
A FERREY, *Jules-François*, à Anfréville, *Manche*;
— FRANÇOIS, *Pierre-Alphonse*, à Tourcoing, *Nord*;
A FROISSARD, *Marie-Donatia*, à Dogna, *Jura*;
A la dame GAILLOTTE, à Sèvres, *Seine-et-Oise*;
— GARRIGUE, *Eugène*, à Madran-Pessac, *Gironde*;

- A GAUTIER, *Anne-Marie*, à Trun, *Orne* ;
— GODIN, *Arthur*, à Saint-Garné, *Côtes-du-Nord* ;
— GRAZIANI, *Dominique*, à Merchigliani, *Corse* ;
— GUÉRARD, *Simon*, à Bône, *Algérie* ;
— GUESDON, *Anne-Marie*, au Plessis-des-Landes, *Ile-et-*

Vilaine ;

- A GUITARD, *Marie*, à Bosmée, *Haute-Vienne* ;
— HAMON, *Eugène-Auguste*, à Pouancé, *Maine-et-Loire* ;
A la dame JACQUES, à Saint-Chély-d'Apcher, *Lozère* ;
— LANUSSE, *Marie*, à Prignac, *Gironde* ;
— LEMOINE, *Joseph*, à Cambrai, *Nord* ;
— LE PAPE, *Ange-Marie*, au Vieux Bourg, *Côtes-du-Nord* ;
A la dame MAILLARD, à Sceaux, *Seine* ;
A la dame MANSART, à Péronne, *Somme* ;
A MARGUET, *Louis*, à Viarmes, *Seine-et-Oise* ;
— MOUREU, *Marguerite*, à Paris ;
— MOUROT, *Henriette*, à Pont-à-Mousson, *Meurthe-et-*

Moselle ;

- A PAINO, *Antoine*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône* ;
— PETIT, *Henriette*, à la Potherie, *Maine-et-Loire* ;
— RENARD, *Albert*, à Mézangers, *Mayenne* ;
— ROUSSEL, *Michel*, à Goheix, *Puy-de-Dôme* ;
— ROUSSET, *Thérèse*, à Saint-Marcellin, *Isère* ;
A la dame veuve SARTRAL, à Paris ;
— SIGWALD, *Hortense*, à Paris ;
— SION, *Charles*, Ras-Tebouda, *Maroc* ;
— TELLIER, *Céline*, à Paris ;
— THEUVEZ, *Gabrielle*, à Paris ;
— THIÉBLLOT, *Louis*, à Paris ;
— THUILLIEZ, *Zélia*, à Catillon-sur-Sambre, *Nord* ;

- A la dame VAUDELADE, à *Paris* ;
— VIEL, *Berthe*, à Rouen, *Seine-Inférieure* ;
— VIGIER, *Jean*, à Limoges, *Haute-Vienne* ;
— WEREKEN, *Marie*, à *Paris* ;
-

FONDATION ARGUT

- L'Académie décerne :
Un prix de *cing mille francs* :
A L'ASSOCIATION POLYTECHNIQUE, à *Paris*.
-

PRIX SIMOND-TISSEYRE

- L'Académie décerne :
Deux prix de *quatorze cents francs* :
Aux époux PAUTY, à Branceilles, *Corrèze*.
-

PRIX AUGUSTINE BON

- L'Académie décerne :
Un prix de *douze cents francs* :
A VANDEMESSE, *Paris*.
-

PRIX NAVIER

- L'Académie décerne :
Un prix de *mille francs* :
Aux époux CASTAN, *Émile*, à Mostuéjols, *Aveyron*.
-

PRIX CAMILLE CAVELAN

L'Académie décerne :

A la dame de FÉLIQUIER, *Marie*, à Aurillac, *Cantal*;

A la dame FERRACCI, *Renée*, à *Paris*;

A la dame GAMOY, *Madeleine*, à Chalons-sur-Marne,
Marne;

A la dame LEHOUCU, à Eaubonne, *Seine-et-Oise*.

PRIX LE BLANC DE LA CAUDRIE

L'Académie décerne :

Deux prix de *trois mille francs* :

AUX DOMINICAINES D'ORLÉANS, *Loiret*;

AUX CLARISSES DU MONASTÈRE DE SAINTE-CLAIRE.

Huit prix de *deux mille francs* :

A BOURGET, *Marie*, à Nantes, *Loire-Inférieure* ;

— A BRAQUEMONT, *Georgette*, à Chevilly, *Loiret*;

— BRUN-BOSSUET, *Maria*, Bort-les-Orgues, *Corrèze*;

— DELPORTE, *Amélie*, à Monthermé, *Ardennes*;

— DE VABRY, *Constance*, à *Paris*;

— PEILLET, *Louis-Auguste*, à Saint-Michel, *Drôme*;

A la dame POIGNET, à Branceilles, *Corrèze*;

A THOMAS, *Émile*, à Equevilley, *Haute-Saône*;

Un prix de *quinze cents francs* :

A LÉTIENNE, *Achille*, à Vred, *Nord*;

Vingt-huit prix de *mille francs* :

- A AUDREN, *Marie-Anne*, à Riantic, *Morbihan*;
- A sœur *Andrée* BEAUCLAIR, à Domfront, *Orne*;
- A BONNEVAL, *Eugénie*, à Queyssac, *Corrèze*;
- A la dame CARVES, *Antonie*, à Lyon, *Rhône*;
- A la dame CHANIAL, *Marie*, à Aumont, *Lozère*;
- A la dame DEFOSSEZ, à *Paris*;
- A la dame DOLET, à *Paris*;
- A HEUDE, *Marie-Philomène*, à Caen, *Calvados*;
- A la dame FÉNARD, *Louis*, à Saint-Georges-sur-Loire,
Maine-et-Loire;
- A FEYNESSE, *Victorine*, à Chirac, *Lozère*;
- d'HENDECOURT, *Alice*, à *Paris*;
- LARONGE, *Louise*, à *Paris*;
- A la dame LEGARDINIER, *Lucie*, à Saint-Sébastien-de-
Raids, *Manche*;
- LEPÈRE, *Marthe*, à *Paris*;
- LERAT, *Jeanne*, à Nantes, *Loire-Inférieure*;
- LEVIER, *Josephine*, à Trégnier, *Côte-du-Nord*;
- MORÈRE, *Jeanne*, à *Paris*;
- PRADIN, *Auguste*, à Faux, Saint-Alban, *Lozère*;
- PETIT, *Marie-Thérèse*, à *Paris*;
- la dame PRUNIER, *Madeleine*, à *Paris*;
- la dame RASCOL, *Marie*, à Bédarieux, *Hérault*;
- RAYET, *Jean*, à Sainte-Radegonde, *Dordogne*;
- la dame REVERSAT, à Chirac, *Lozère*;
- ROCHAS, *Marie*, à Lyon, *Rhône*;
- ROCOLLE, *Mathilde*, à Toulouse, *Haute-Garonne*;
- VERNAT, *Clotilde*, à Rive-de-Gier, *Loire*;

A la dame VINCENT, à Bayeux, *Calvados* ;
— WATERLOT, *Charles-Louis*, à Dechy, *Nord*.

Trois prix de *cinq cents francs* :

A FAU, *Rosalie*, à Trélans, *Lozère* ;
— GIRARD, *Amélie-Joséphine*, à Sérézin-de-la-Tour,
Isère ;
A RAZON, *Marthe*, à Trélans, *Lozère*.

PRIX DENIS LEFORT

L'Académie décerne :

Un prix de *deux mille francs* :

A DUBROCA, *Marguerite*, à *Paris*.

Trois prix de *quinze cents francs* :

A FOURTEAU, *Elisabeth*, à *Paris* ;

— LOTH, *Madeleine*, à *Paris* ;

— PEYRONNET, *Francine*, à *Paris*.

Onze prix de *deux mille francs* :

A AUSTRUY, *Henriette*, à *Paris* ;

— BARRET, *Marie-Thérèse*, à Pavillons-sous-Bois, *Seine* ;

A GUÉRITTE, *Cécile*, à Vincennes, *Seine* ;

— GOUYOT, *Blanche*, à *Paris* ;

— LAMAIN, *Marguerite*, à la Varenne, *Seine* ;

— MARQUE, *Geneviève*, à *Paris* ;

— MARQUE, *Raymonde*, à *Paris* ;

— MARQUE, *Suzanne*, à *Paris* ;

— STROMBONI, *Angèle*, à Gentilly, *Seine* ;

A TOURNIN, *Yvonne*, à *Paris* ;
— VERROT, *Joséphine*, à *Paris*.

PRIX DENIS LEFORT (FAMILLES)

L'Académie décerne :

Un prix de *quatre mille francs* :

A la dame veuve CHAUVEAU, à *Paris*.

Un prix de *trois mille francs* :

Aux époux, GRAVIER, *François-Marie*, à *Triel-sur-Seine*,
Seine-et-Oise.

Dix-huit prix de *deux mille francs* :

Aux époux BÉAUR, *Gabriel-Alphonse*, à *Montreuil, Seine* ;

— BULTE, *Auguste*, à *Gargan-Livry, Seine-et-*
Oise ;

Aux époux CUSOL, *Émile-Jules*, à *Paris* ;

A DENÉZÉ, *Arthur*, à *Senlisse, Seine-et-Oise* ;

Aux époux DIDIOT, *Maurice*, à *Paris* ;

— DRÉAU, *Louis-Marius*, à *Gargan-Livry, Seine-*
et-Oise ;

A la Dame veuve DUMAZEDIER, à *Paris* ;

Aux époux FORESTIER, *François-Marie*, à *Triel-sur-Seine*,
Seine-et-Oise ;

A la dame veuve Girard, à *Paris* ;

A la dame veuve GIRAL, *Martin*, à *Orly, Seine* ;

Aux époux HOLLMAN, *Carl*, à *Boissy-Saint-Léger, Seine* ;

— JUMAUX, *Léon*, à *Maison Alfort, Seine* ;

— LACHENY, *Émile Adolphe*, à *Paris* ;

- AUX époux LAINEL, *Pierre Raoul*, à Bailly, *Seine et Oise* ;
— MALVEAU, *Jules*, à Choisy-le-Roi, *Seine* ;
— PRÉVOST, *Henri*, à Nanterre, *Seine* ;
— THOMVS, *Victor*, à Paris ;
— VIVET, *Jules-Valentin*, à la Varenne, *Seine*.

Neuf prix de *quinze cents francs* :

- AUX époux ALLAIN, *Yves*, à Épinay, *Seine* ;
— BARTEH, *Jean-Baptiste*, à Gentilly, *Seine* ;
— BESSIÈRES, *Charles*, à Savigny-sur-Orge,
Seine-et-Oise ;
AUX époux BOURGEOIS, *Émile*, à Paris ;
— BROVDTHUYS, *Désiré*, à Paris ;
— CROUILLEBOIS, *Marcel*, à Essonnes, *Seine-et-*
Oise ;
AUX époux GUILLEMIN, *Jules-Maurice*, à Paris ;
— OVALDÉ, *François*, Rosny-sous-Bois, *Seine* ;
— POYER, *Raoul*, à Nanterre, *Seine*.

Vingt-deux prix de *mille francs* :

- AUX époux ALAVOINE, *Marcel*, à Paris ;
— BROSSARD, *René*, à Paris ;
— BURG, *Laurent*, à Paris ;
A la dame veuve CHAUVEL, à Paris ;
AUX époux CHIRADE, *Félix-Marius*, à Paris ;
A la dame veuve COLAS, *Charles*, à Choisy-le-Roi,
Seine ;
A la dame veuve DEGRAIN, à Paris ;
AUX époux GENEVIER, *Joseph*, à Arcueil, *Seine* ;
A la dame veuve KRAFT, *Julie*, à l'Hay-les-Roses, *Seine* ;

- Aux époux LEVANEN, *Gildas*, à Paris ;
— LUCAS, *Joseph-Marie*, à Bicêtre, Seine ;
— MÉNATORY, *Louis*, à Paris ;
— MOREL, *Ernest*, à Paris ;
— PLÉ-PARIS, à Dourdan, Seine-et-Oise ;
— RENAUD, *François*, à Paris ;
— RISSE, *Alexandre*, à Paris ;
— SAUVAGE, *Albert*, à Deuil. Seine-et-Oise ;
— SOUAILLAT, *Auguste*, à Choisy-le-Roi, Seine ;
— SOUMAILLE, *François*, à Gennevilliers, Seine ;
— THONNON, *Joseph-Gaston*, à Paris ;
A VAN GUTH, *Jean*, à Paris ;
A la dame veuve WOLFF, *Laurentine*, à Paris.

PRIX EUGÈNE GALLOIS

L'Académie décerne :

Un prix de mille francs :

A WEBER, *Marie*, à Remiremont, Vosges.

Un prix de quinze cents francs :

A SALMON, *Marie*, à Saint-Barthélemy-d'Angers, Maine-et-Loire.

PRIX VALONS-LAFONTAINE

L'Académie décerne :

Un prix de sept cents francs :

A JOLY, *Adeline*, à Théroutte, Pas-de-Calais.

PRIX HALLEZ-CLAPARÈDE

L'Académie décerne :

Deux prix de *deux mille francs* :

A la dame CASEMAYOR, à Agherre, *Basses-Pyrénées*;

A CHAPEAU, *Ernestine*, à Nantes, *Loire-Inférieure*.

Un prix de *quinze cents francs* :

A la dame GÉLIN, à Mazian-en-Gatine, *Deux-Sèvres*;

Trois prix de *mille francs* :

A GARDES, *Marie*, à Aurillac, *Cantal*;

A la dame LEPRÉVOST, à Deville-lès-Rouen, *Seine-Inférieure*;

A la dame PINEAU, à Rochefort, *Charente-Inférieure*.

PRIX CHADRIN

L'Académie décerne :

Un prix de *douze cents francs* :

A la dame BAUDOIN, à Sarry, *Yonne*.

FONDATION POGGIOLI

L'Académie décerne :

Un prix de *deux mille francs* :

A MARTIN, *Marie*, à Toulon, *Var*.

Trois prix de *mille francs* :

A la dame CAMBON, à Stains, *Seine*;

A FROEHLIGER, *Anna*, à *Paris* ;

A GUILLORET, *Augustine*, à Arcueil, *Seine*.

PRIX HUOT-COME

L'Académie décerne :

Un prix de *cing mille francs* :

A VÉRIQUE, *Louise*, à *Paris*.

FONDATION FOURNIER-SARLOVEZE

L'Académie décerne :

Quatre prix de *deux mille francs* :

A la dame HUEPPE, à Nice, *Alpes-Maritimes* ;

A la dame LE CALVÉ, à Nancy, *Meurthe-et-Moselle* ;

A la dame MAVET, à *Paris* ;

A la dame SCHMIDT, à *Paris*.

FONDATION ISIDORE BUVIGNIER

L'Académie décerne :

Un prix de *deux mille cinq cents francs* :

A la dame veuve BAUDLET, à Stainville, *Meuse*.

PRIX BERTHIER

L'Académie décerne :

Un prix de *deux mille francs* :

A CORMOD, *Marguerite*, à Athis-Mons, *Seine-et-Oise*.

FONDATION ROY-VAUCOULOUX

L'Académie décerne :

Un prix de *six mille francs* :

Aux époux DAUPHINOT, *Jules-Stanislas*, à *Paris*.

FONDATION LOUIS COURBON

L'Académie décerne :

Un prix de *deux mille francs* :

A SÉJOURNÉ, *Léon, Émile*, à la Ferrière-sur-Risle,
Eure.

FONDATION ANONYME

L'Académie décerne :

Un prix de *quatre mille francs* :

A RIOUX, *Marie*, à Noyon, *Aisne*.

Un prix de *trois mille francs* :

A GOISSET, *Lucie*, Vitry-aux-Loges, *Loiret*.

FONDATION VIRGINIE COLOMBEL

L'Académie décerne :

Un prix de *vingt mille francs* :

AUX OEUVRES DE L'ASSOCIATION MARIE-THÉRÈSE, à Malakoff, *Seine*.

Un prix de *quinze mille francs* :

AUX OEUVRES DE M. L'ABBÉ CANET, à Drancy, *Seine*.

Un prix de *dix mille francs* :

AUX RELIGIEUSES DU SACRÉ-CŒUR DE BLON, *Calvados*.

Trois prix de *deux mille francs* :

A PETIT, *Marie-Louise*, à Pont-à-Mousson, *Meurthe-et-Moselle*;

A STALIN, *Marthe-Yvonne*, à Castel, *Somme*;

A VÉZAC, *Berthe*, à Angers, *Maine-et-Loire*.

Quatre prix de *quinze cents francs* :

A LE GUEN, *Marie*, à Tréguier, *Côtes-du-Nord*;

A MATHON, *Adèle*, à Lille, *Nord*;

A MAUPOINT, *Marie-Angèle*, à Luçon, *Vendée*;

A PONCHET, *Hélène*, à Bolbec, *Seine-Inférieure*.

Douze prix de *mille francs* :

A BEAUDOING, *Gabrielle*, à Villars-de-Lans, *Isère*;

A BES, *Germaine*, aux Alberts, Montgenèvre, *Hautes-Alpes*;

A BORÉE, *Marie-Léontine*, à Saint-Gence, *Haute-Vienne*;

A BOUSQUET, *Maria*, à Saint-Servin-sur-Rance, *Aveyron*;

- A BUISSON, *Marie*, à Chirac, *Lozère*;
A DEJEAN, *Marie-Blanche*, à Assalesses, *Aveyron*;
A GARNIER, *Maria*, La Chapelle-au-Moine, *Orne*;
A GRÉVILLIOT, *Adèle*, à Strasbourg, *Bas-Rhin*;
A MAESTRACCI, *Majorana*, à Corcisa, *Corse*;
A MARTINET, *Emilie*, à Romans, *Drôme*;
A TOMI, *Marthe*, à Tasso, *Corse*;
A VAISSIÈRE, *Adrienne*, à Serverette, *Lozère*.
-

PRIX LOUISE DARRACQ

L'Académie décerne :

Sept prix de *deux mille francs* :

A la dame veuve BARON, à Les Peintures, *Gironde*;

A la dame veuve de BOUARD

- BRICHER, à Précigné, *Sarthe*;
- FRÉCHIN, à Reims, *Marne*;
- LE BORGNE, au Prieuré en Duault,
Côtes-du-Nord;
- Pavie, *Anne-Marie*, à Denée, *Maine-et-Loire*;
- PICQ, *Antoinette*, à Provins, *Seine-et-Marne*.

Quatorze prix de *mille francs* :

A la dame veuve ALBERT, à Notre-Dame de Bliquetuit,
Seine-Inférieure;

- BROUDIC, à Kerviziou en Pleumeur
Bodou, *Côte-du-Nord*;

- A la dame veuve CHAMBARD, à Villars-les-Dombes, *Ain*;
— CHARTIER, *Louise*, à la Chapelle-sur-
Erve, *Loire-Inférieure*;
— DESSOUS, à Fougères, *Ille-et-Vilaine*;
— DIEDERLE, *Marie*, à Schirrheim, *Bas-*
Rhin;
— FOREST, à Saint-Martin d'Auxy, *Saône-*
et-Loire;
— GUÉRIN, *Marie*, à Saint-Bomer-les-
Forges, *Orne*;
— HERVÉ, *Marie-Louise*, à Écomoy, *Sarthe*;
— LIMANTOUR, à Redené, *Finistère*;
— LE MEUR, à Lestonan, *Finistère*;
— LORRY, à Étampes, *Seine-et-Oise*;
— PELÉ, à Concourson-sur-Layon, *Maine-*
et-Loire;
— RAHON, *Mathilde*, à Abergemont-lès-
Thésy, *Jura*.
-

FONDATION NIOBÉ

L'Académie décerne :

Un prix de *quarante mille francs* :

A M. GUILLET, directeur de l'École Saint-Michel-en-
Préziac, *Morbihan*,

Un prix de *vingt-cinq mille francs* :

A L'OEUVRE DE NOTRE-DAME DE BÉTHANIE, à Ivry, *Seine*.

Un prix de *quinze mille francs* :

A L'ORPHELINAT SAINT-LOUIS, à *Paris*.

Deux prix de *dix mille francs* :

A L'ŒUVRE DU BON PASTEUR, à Orléans, *Loiret*;

A L'ORPHELINAT AGRICOLE DE PLOUGEROT, *Haute-Marne*.

Un prix de *six mille francs* :

A L'ŒUVRE DES PETITES FILLES PAUVRES, à *Paris*.

FONDATION ABBÉ GARNIER LESTAMY

L'Académie décerne :

Deux prix de *quinze mille francs* :

AU R. P. BAETEMAN, à *Paris*;

AU R. P. WATHÉ, à Vichy, *Allier*.

FONDATION MARIE-MÉLARD (DE DIEUZE)

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs* :

A MATTEI, *Marie*, à Erbalunga-Brandò, *Corse*.

Trois prix de *cinq cents francs* :

A BERREUR, *Félicité*, à Cresancey, *Haute-Saône*;

A DUBRANA, *Pauline*, à Ruffiac, *Lot-et-Garonne*;

A ROCER, *Louise*, à Arras, *Pas-de-Calais*.

FONDATION AMICUS

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs* :

A la dame GUÉRIN, à Tours, *Indre-et-Loire*.

PRIX JOLLOIS

L'Académie décerne :

Deux prix de *deux mille francs* :

A BARCANO, *Marthe*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*;

A la dame LUCCHINI, à Alger, *Algérie*.

PRIX GRANDJEAN

L'Académie décerne :

Deux prix de *mille francs* :

A BAILLEUL, *Andrée*, à Saint-Omer, *Pas-de-Calais*;

Aux époux THÉRY, *Paul-Adolphe*, à Hesdigneul, *Pas-de-Calais*.

FONDATION COGNACQ-JAY (10 000 fr.)

1930

Conformément au désir exprimé par M. Gabriel Cognacq et afin de se conformer plus complètement aux intentions des fondateurs, il a été décidé qu'une part variable des prix de dix mille francs serait réservée à des candidats qui seraient particulièrement recommandables « par leur jeunesse ou pour d'autres considérations ».

Aux époux SEGUENOT, *Louis-François*, capitaine, 25 rue, Francotte, Montigny-les-Metz, *Moselle*.

7 enfants vivants.

Aux époux BOUIS, *René-Marie*, lieutenant de vaisseau 18, rue du Château, Brest, *Finistère*.

7 enfants vivants.

Aux époux SAINT GAUDENS, *Adrien-Louis*, sous-lieutenant au 14^e R. I., avenue Meigessola, Rangueille-Saint-Anne Toulouse, *Haute-Garonne*.

7 enfants vivants.

Aux époux JULLIEN, *Louis-Lucien-Joseph*, employé, 106, rue Raspail, Hellemmes-Lille, *Nord*.

7 enfants vivants.

Aux époux ESTIENNE, *Jean-Émile-Noël* lieutenant de vaisseau 4, rue Victor-Aubert, Brest, *Finistère*.

7 enfants vivants.

Aux époux MARQUIS, *Paul-Ernest*, menuisier, rue de l'Est, Gerbeviller, *Meurthe-et-Moselle*.

7 enfants vivants.

Aux époux BOCHE, *André-Augustin*, peintre en bâtiments, Éragny-sur-Oise, *Seine-et-Oise*.

7 enfants vivants.

Aux époux TRAVERS, *Léon-Émile*, clerk de notaire, rue de Paris, Bricquebec, *Manche*.

7 enfants vivants.

Aux époux AVRIL, *Léon*, carreleur 7, rue des Carrières, Le Pecq, *Seine-et-Oise*.

7 enfants vivants.

Aux époux DAVID, *Louis-Albert*, garde particulier, Arnac-la-Poste, *Haute-Vienne*.

7 enfants vivants.

Aux époux TIPLE, *Joseph-Jean*, employé au P.-L.-M., chemin du Paradis et de Chaatel, Royat, *Puy-de-Dôme*.

7 enfants vivants.

Aux époux MORVAN, *Georges-Charles-Gaston*, ouvrier agricole, Averdoingt, *Pas-de-Calais*.

7 enfants vivants.

Aux époux BALLANDRAS, *Maurice*, revendeur, 5, place Camille-Flammarion, Lyon, *Rhône*.

7 enfants vivants.

Aux époux DELACHAT, *Octave-Armand*, cultivateur, Saint-Gervais-les-Bains, *Haute-Savoie*.

7 enfants vivants.

Aux époux LECHAT, *Joseph-Louis*, employé de commerce, rue de Bauchet, Saint-Memmie, *Marne*.

7 enfants vivants.

Aux époux MARÉCHAL, *Pierre*, employé, 49, rue de l'Oureq, Paris 19^e, *Seine*.

7 enfants vivants.

Aux époux JOVET, *Louis-Victor* employé à la Banque de France, 66, rue de Paris à Nevers, *Nièvre*.

7 enfants vivants.

Aux époux BENNESSY, *Gaston*, commis principal au Ministère de l'air, 18, Boulevard de la Boissière, Romainville, *Seine*.

7 enfants vivants.

Aux époux SENTILHES, *Henri-Antoine*, capitaine d'Infanterie, 8, rue Saint-Louis, Versailles, *Seine-et-Oise*.

6 enfants vivants.

Aux époux MARSTEAU, *Gaston*, Institeur libre, La Chapelle Saint Laurent, *Deux-Sèvres*.

6 enfants vivants.

Aux époux BLONDEL, *André*, architecte, Bourg et Comin, *Aisne*.

6 enfants vivants.

Aux époux HAZOUARD, *Émile*, cultivateur, Saint-Flavy, *Aube*.

7 enfants vivants.

Aux époux TANGUY, *Jean-Baptiste*, commis de 3^e classe de la marine, 29, rue de Guelmeur, Saint-Marc, par Brest, *Finistère*.

6 enfants vivants.

Aux époux SCHRIVE, *Lucien*, employé, 15, rue Eugène-Pelletan, Vitry, *Seine*.

7 enfants vivants.

Aux époux BORDEL, *Raoul-Samuel-Germain*, cantonnier à La Faisantière, Athis-de-l'Orne, *Orne*.

7 enfants vivants.

Aux époux ALIX, *Henri-Louis*, officier de marine, 19, rue Louis-Pasteur, à Brest, *Finistère*.

6 enfants vivants.

Aux époux ARNOLD, *Louis-Georges*, inspecteur au contentieux de la T. C. R. P., 23, rue du Général-Lacharrière, à Créteil, *Seine*.

6 enfants vivants.

Aux époux BOURRE, *Louis*, cultivateur, à Fontaine-Française, *Côte-d'Or*.

7 enfants vivants.

Aux époux BILLOT, *André*, lieutenant au Prytanée militaire de La Flèche, *Sarthe*.

6 enfants vivants.

Aux époux DELASSUS, *Antoine*, ouvrier menuisier, Nouveaux-Corons, à Guesnain, *Nord*.

7 enfants vivants.

Aux époux MICHEAU, *Jean-Georges*, lieutenant de vaisseau, 40, rue de la République, à Rochefort-sur-Mer, *Charente-Inférieure*.

6 enfants vivants.

Aux époux COSTE, *Henri-Louis*, comptable, 32, rue Siegfried, à Epinay, *Seine*.

6 enfants vivants.

Aux époux BARBIER, *André-Félicien*, adjudant au 186^e Régiment artillerie lourde, à Dijon, *Côte-d'Or*.

6 enfants vivants.

Aux époux CARION, *Eugène*, sergent-chef, 129^e Régiment d'Infanterie, Caserne Lefèvre, à Caen, *Calvados*.

6 enfants vivants.

Aux époux DION, *Achille*, sergent, Caserne Duquesne, rue Gambetta, à Dieppe, *Seine-Inférieure*.

6 enfants vivants.

Aux époux GUILMET, *Georges-Louis*, maréchal des logis chef, 3^e Hussard, quartier Baratier, à Strasbourg, *Bas-Rhin*.

6 enfants vivants.

Aux époux NAY, *Marcel-Victor*, cultivateur, à Izé, canton de Bais, *Mayenne*.

7 enfants vivants.

Aux époux RAMBOURG, *Armand-Auguste*, sergent, chef de station à Fresnes-en-Saulnois, *Moselle*.

6 enfants vivants.

Aux époux PETIT, *Bernard-Fernand-André*, caporal aux sapeurs-pompiers, 47, rue Saint-Fargeau, à Paris, XX^e, *Seine*.

5 enfants vivants.

Aux époux DARMIGNY, *Paul-Joseph*, boucher, rue Davot, à Auxonne, *Côte-d'Or*.

7 enfants vivants.

Aux époux RENOUX, *André-Jules*, employé de chemin de fer, à Jouy-en-Josas, *Seine-et-Oise*.

7 enfants vivants.

Aux époux GUILLARD, *Louis-Marius*, agriculteur à Saint-Didier-sur-Chalaronne, *Ain*.

7 enfants vivants.

Aux époux LEVITRE, *Pierre-Alexis*, conducteur de grue, 30, rue Saint-Éloi, à Rouen, *Seine-Inférieure*.

5 enfants vivants.

Aux époux WALLEZ, *Pierre-Louis-Paul*, ingénieur chimiste, 31, rue Guilbert, à Villemomble, *Seine*.

7 enfants vivants.

Aux époux MULSANT, *Jean-Marie*, ingénieur aux mines, à Hénin Liétard, *Pas-de-Calais*.

5 enfants vivants.

Aux époux SALESSE, *Maurice*, gardien de la paix, 3, rue Eugène-Fournière, Paris XVIII^e, *Seine*.

7 enfants vivants.

Aux époux LEDRU, *Marceau-Louis*, adjudant, rue Turgan, à La Teste de Buch, *Gironde*.

5 enfants vivants.

AUX ÉPOUX TRIDON, *Marceau-Raymond-Julien*, sous-officier, boulevard d'Haussonville, Bat. A., à Nancy, *Meurthe-et-Moselle*.

5 enfants vivants.

AUX ÉPOUX ANDRIEU, *Georges*, employé de banque, 156, rue de Vanves, Paris XIV^e, *Seine*.

5 enfants vivants.

AUX ÉPOUX L'HER GOULVEN, capitaine au 6^e Rég. du Génie, 156, Bd de Strasbourg, à Angers, *Maine-et-Loire*.

5 enfants vivants.

AUX ÉPOUX LE PALLEC, *Julien-Marie-Hyacinthe*, cultivateur, à Rosel-enMuzillac, *Morbihan*.

7 enfants vivants.

AUX ÉPOUX LE FLOCH, *Yves-Anne-Marie-Joseph*, lieutenant de vaisseau, 17, rue Traverse, à Brest, *Finistère*.

5 enfants vivants.

AUX ÉPOUX JOLY, *Edmond-Frédéric*, sous-officier rengagé, 20, quai de France, à Grenoble, *Finistère*.

5 enfants vivants.

AUX ÉPOUX POUBELLE, *Valéry-Jean*, instituteur libre, à Grenay, *Pas-de-Calais*.

5 enfants vivants.

AUX ÉPOUX CELLIER, *Joseph-Antoine*, cultivateur, au Domaine des Montagnes, commune de Busseol, canton de Vic-le-Comte, *Puy-de-Dôme*.

7 enfants vivants.

FONDATION COGNACQ-JAY

1930

Quatre-vingt-douze dotations de *vingt-cinq mille francs* sont attribuées par l'Académie :

Aux époux MOREL, *Michel-François*, cantonnier, à Chanoz-Chatenay, *Ain*.

12 enfants vivants.

Aux époux CHAMPENOIS, *Edon-Édouard*, ouvrier agricole, à Blanzly-les-Fismes, *Aisne*.

13 enfants vivants.

Aux époux CHAMPRENANT, *Albert*, manœuvre, 42, aggl. de Chevreuse, à Soissons, *Aisne*.

13 enfants vivants.

Aux époux GUILLON, *Michel*, cultivateur métayer, à Montaiguet, domaine des Grands Poilloux, *Allier*.

14 enfants vivants.

Aux époux SARLIN, *Daniel*, cultivateur, à Antonaves, *Hautes-Alpes*.

10 enfants vivants.

Aux époux NOBLES, *Joseph*, maître maçon, maison Marie-Honoré, boulevard Delaup, à Cannes, *Alpes-Maritimes*.

10 enfants vivants.

Aux époux ARNAUD, *Pierre-Paul*, cultivateur, à Saint-Julien-Labrousse, *Ardèche*.

10 enfants vivants.

Aux époux NICOLAS, *Paul-Théodore*, cultivateur, à Tarzy, par Signy-le-Petit, *Ardennes*.

11 enfants vivants.

Aux époux ANEL, *Jean*, cultivateur, à Baudis, Monjoie, *Ariège*.

9 enfants vivants.

Aux époux VALTON, *Charles-Gustave*, cantonnier au chemin de fer de l'Est, à Chavanges, *Aube*.

11 enfants vivants.

Aux époux BALAYER, *Jean-Pierre-Stanislas*, cultivateur, à Pauligne, *Aude*.

9 enfants vivants.

Aux époux DELMAS, *Louis-Alexis*, cultivateur, au Bouloc, Salles Curan, *Aveyron*.

10 enfants vivants.

Aux époux GAUTHERAT, *Louis-François*, cultivateur, à Fontaine (territoire de Belfort), *Belfort*.

10 enfants vivants.

Aux époux ARNAUD, *Auguste-Adolphe*, contremaître savonnier, Traverse Pas-du-Faon, Saint-André, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*.

11 enfants vivants.

Aux époux HARDY, *Ernest-Albert*, journalier, à Saint-Martin-de-Sallon, *Calvados*.

11 enfants vivants.

Aux époux MIRAMONT, *Jean*, cultivateur, à Labarge-d'Alleuze, *Cantal*.

11 enfants vivants.

Aux époux NEHOMME, *Jean*, maçon, à Montrollet, *Charente*.

11 enfants vivants.

Aux époux CHASTENET DE GERY, *Jean-Baptiste*, percepteur des Contributions directe-, Le Verger, commune de Lagord, *Charente-Inférieure*.

12 enfants vivants.

Aux époux SERCAN, *Fernand*, architecte, 81, avenue de Pontailiac, à Royan, *Charente-Inférieure*.

9 enfants vivants.

Aux époux MAILLOT, *Édouard-Gabriel*, cultivateur, à Terlan, commune de Dun-sur-Auron, *Cher*.

11 enfants vivants.

Aux époux PASCAREL, *Jean-Henri*, plâtrier-peintre, à Juillac, *Corrèze*.

10 enfants vivants.

Aux époux GISTINIANI, *Marc-Marie*, cultivateur, à Monte, canton de Campile, *Corse*.

10 enfants vivants.

Aux époux DESCAVE, *Bazile*, employé de chemin de fer, à Laignes, *Côte-d'Or*.

10 enfants vivants.

Aux époux L'HENOBT, *Pierre-Marie*, cultivateur, Au Taldu, Saint-Michel-en-Grève, *Côtes-du-Nord*.

10 enfants vivants.

AUX époux CHATELLARD, *Eugène-Hippolyte*, charron, à Peyroux-Roueix, commune de Saint-Chabrais, *Creuse*.

11 enfants vivants.

AUX époux BRIAND, *Jean*, cultivateur à Sainte-Sabine, *Dordogne*.

10 enfants vivants.

AUX époux ROUHIER, *Justin*, marchand de bois, à l'Isle-sur-le-Doubs, *Doubs*.

12 enfants vivants.

AUX époux BOURGOGNE, *Jean-Hector*, directeur d'usine, à Saint-Vallier-sur-Rhône, *Drôme*.

10 enfants vivants.

AUX époux RECHER, *Désiré-Robert*, fleur, Romilly-sur-Andelle, *Eure*.

12 enfants vivants.

AUX époux BOURRÉAU, *Anatole*, ouvrier boulanger, à Senonches, *Eure-et-Loir*.

13 enfants vivants.

AUX époux NEDELEC, *Yves-Michel*, cultivateur, à Bénodet, *Finistère*.

12 enfants vivants et 3 enfants vivants d'un premier mariage.

AUX époux MALEPEYRE, *Étienne*, chef de Poste aux Mines, Mas-Sans-Nom, à La Grand'Combe, *Gard*.

10 enfants vivants.

Aux époux ANTICHAN, *William-Alix-Émile*, cantonnier,
rue Guillem-Bertrand, à Lectoure, *Gers*.

9 enfants vivants.

Aux époux MEUNIER, *Léon* chauffeur aux chemins de fer
de l'État, 19, Ville-en-Bois, Saint-Mariens, *Gironde*.

12 enfants vivants.

Aux époux CAPDEVILLE, *Jules-Bertrand*, cultivateur, à
Le Ber, commune de Montmaurin, *Haute-Garonne*.

9 enfants vivants.

Aux époux FABRE, *Antoine*, ouvrier de chai, à Sète,
13, rue de l'Égalité, *Hérault*.

9 enfants vivants.

Aux époux CLOUET, *Jean-Baptiste*, domestique agricole,
à Visseiche, *Ille-et-Vilaine*.

10 enfants vivants.

Aux époux MOMOT, *Silvain*, à Métayer, au Chadelet, Le
Menoux, *Indre*.

11 enfants vivants.

Aux époux VARANNE, *Valentin-Paul*, cultivateur, à Châ-
teau-La-Vallière, *Indre-et-Loire*.

13 enfants vivants.

Aux époux TOURNIER-LAURENT, *Auguste*, cultivateur, à
Villeneuve-de-Marc, *Isère*.

12 enfants vivants.

Aux époux BENOIT-LIZON, *Jean-Célestin*, cultivateur, aux
Landes, Les-Rousses, *Jura*.

13 enfants vivants.

Aux époux LARROUQUERE, *Laurent*, charpentier, à Bénése-les-Dax, *Landes*.

10 enfants vivants.

Aux époux GRANGIER, *Antoine*, mineur, La-Calaminrière-Saint-Jean, à Bonnefonds, *Loire*.

11 enfants vivants.

Aux époux BOUTET, *Gélon-Léon*, cultivateur, à Onzain, *Loir-et-Cher*.

12 enfants vivants.

Aux époux SUCHAIL, *Ernest*, manœuvre, à Mazet-Saint-Voy, *Haute-Loire*.

10 enfants vivants.

Aux époux BRETON, *Albert-Joseph*, journalier, au Lac-Murin par Avessac, *Loire-Inférieure*.

11 enfants vivants.

Aux époux PAVIE, *Joseph-Jules*, charretier, à Rouvray-Sainte-Croix, *Loiret*.

12 enfants vivants.

Aux époux LABARTHE, *Henri*, cultivateur, à Brayne, commune du Bourg, par Lacapelle-Marival, *Lot*.

10 enfants vivants.

Aux époux PAGES, *François*, cultivateur, à Espinadet-Monflanquin, *Lot-et-Garonne*.

10 enfants vivants.

Aux époux JULIE, *Jôseph*, cultivateur, à La-Malène, *Lozère*.

10 enfants vivants.

AUX époux DERSOIR, *François-Jean-Marie*, cultivateur, à Tremblay, *Maine-et-Loire*.

12 enfants vivants.

AUX époux DUFOUR, *Jean-Auguste*, cultivateur, à Teurthiéville-Bocage, *Manche*.

11 enfants vivants.

AUX époux JONVAL, *Paul-Henri*, employé de bureau, 96, rue du Jard, à Reims, *Marne*.

10 enfants vivants.

AUX époux VAUDIN, *Louis*, manœuvre au parc d'artillerie, ligne de Vassy, Chemin Latéral, à Saint-Dizier, *Haute-Marne*.

11 enfants vivants.

AUX époux GUILMEAU, *Augustin*, cultivateur, à Tubœuf, La Bijardière, *Mayenne*.

13 enfants vivants.

AUX époux MANGEOT, *Louis*, Facteur des télégraphes, 49, rue Vayringe, à Nancy, *Meurthe-et-Moselle*.

10 enfants vivants.

AUX époux BEUXEROIS, *Alphonse*, carrier, à Lavoye, *Meuse*.

10 enfants vivants.

AUX époux FRELANT, *André*, agriculteur, à la Marre, à Vannes, *Morbihan*.

10 enfants vivants.

Aux époux BOREKHOLZ, *Jacques*, plâtrier, à Chieulles.
Moselle.

12 enfants vivants.

Aux époux KLUGSTERTZ, *Éloi*, journalier, à La Fermeté
Nièvre.

12 enfants vivants.

Aux époux PLOUCHART, *Émile*, employé 8, rue des Épin-
chelles, à Phalempin, *Nord.*

12 enfants vivants.

Aux époux DUMOND, *Gaston-Émile*, cantonnier départe-
mental, à Vaux, hameau de Berneuil, *Oise.*

11 enfants vivants.

Aux époux ROSIER, *Charles-Joseph-Henri*, ouvrier plom-
bier, à Coulonges-sur-Sarthe, *Orne.*

13 enfants vivants.

Aux époux FIEVET, *Pierre-Augustin*, houilleur, à Gouy-
en-Gohelle, *Pas-de-Calais.*

14 enfants vivants.

Aux époux ROCHE, *Léon-Jean*, fermier, à Fermoël, *Puy-
de-Dôme.*

11 enfants vivants.

Aux époux HEROU, *Pierre*, cultivateur, à Burgaronne,
Basses-Pyrénées.

10 enfants vivants.

Aux époux PUJOLLE, *Jean-Baptiste*, ouvrier, à Izaux,
Hautes-Pyrénées.

11 enfants vivants.

Aux époux BANAXS, *Joseph-Pierre*, ouvrier agricole, Mas-Tastu, à Argelès-sur-Mer, *Pyénées-Orientales*.

9 enfants vivants.

Aux époux MISCHLER, *Jacques*, cultivateur, à Hoerdt, 353, *Bas-Rhin*.

15 enfants vivants.

Aux époux BATOT, *Gustave-Xavier*, métayer à Orbey, *Haut-Rhin*.

11 enfants vivants.

Aux époux SALUCE, *Claude-Marie-Louis*, garçon de bureau à la Préfecture du Rhône, 8, montée Saint-Laurent, à Lyon, *Rhône*.

11 enfants vivants.

Aux époux CLAVIER, *Léon-Georges*, cultivateur, à Dampierre-sur-Linotte, *Haute-Saône*.

12 enfants vivants.

Aux époux BERTRAND, *Jean-Claude*, maréchal des logis de gendarmerie, à Joucy, *Saône-et-Loire*.

10 enfants vivants.

Aux époux CHARLES, *Henri-Victor*, cultivateur, à La Maison Neuve, par Saint-Germain-de-la-Coudre, *Sarthe*.

11 enfants vivants.

Aux époux BONNIVARD, *Jean-Marie*, cultivateur à Montaimont, *Savoie*.

10 enfants vivants.

Aux époux MOREL, *Joseph-Louis*, charpentier à Seyssel, *Haute-Savoie*.

11 enfants vivants.

Aux époux JUMEAUX, *Georges*, manœuvre, 12, rue Jean-Pigeon, Charenton-le-Pont, *Seine*.

13 enfants vivants.

Aux époux PETIT, *Alexandre-Arthur*, journalier, à Saint-Denis-sur-Scie, *Seine-Inférieure*.

15 enfants vivants.

Aux époux CHARBONNEAU, *Louis-Victor*, adjudant-chef au 13^e Dragon, à Melun, quartier Pujol, *Seine-et-Marne*.

9 enfants vivants.

Aux époux DHONT, *Pierre*, marchand forain, Patte-d'Oie, à Herblay, *Seine-et-Oise*.

12 enfants vivants.

Aux époux ROYER, *Paul-Eugène*, cultivateur, à Genne-ton, *Deux-Sèvres*.

12 enfants vivants.

Aux époux WATIN, *Louis-Léon-Adrien* cultivateur, à Thoix, *Somme*.

13 enfants vivants.

Aux époux CARAYON, *Antonin-Marius*, cultivateur, à L'Herm-Bas, à Viane, *Tarn*.

9 enfants vivants.

Aux époux PERIES, *Frédéric*, cultivateur-métayer, Le Salvétat-Belmontet, *Tarn-et-Garonne*.

9 enfants vivants.

AUX ÉPOUX PARDIGON, *Antonin-Gabriel-Pascal*, cultivateur, à Vinon, *Var*.

9 enfants vivants.

AUX ÉPOUX BIOULES, *Émile-Roger*, carrossier, chemin de Cabrières Saint-Ruff, à Avignon, *Vaucluse*.

9 enfants vivants.

AUX ÉPOUX DAVIOT, *Pierre*, facteur rural, Le Fenouiller, par Saint-Gilles-sur-Vie, *Vendée*.

12 enfants vivants.

AUX ÉPOUX TESTARD, *Henri-Auguste*, métayer, à Logerie, commune de la Puye, *Vienne*.

11 enfants vivants.

AUX ÉPOUX BEAUDON, *Philippe*, cultivateur, à Saint-Barbant, *Haute-Vienne*.

10 enfants vivants.

AUX ÉPOUX ÉTIENNE, *Louis*, homme d'équipe, à Neuville-lès-Raon, *Vosges*.

10 enfants vivants.

AUX ÉPOUX JOURDAN, *Charles*, manœuvre, à La Neuveville-sous-Châtenois, *Vosges*.

14 enfants vivants.

AUX ÉPOUX RAIMOND, *Camille*, vigneron, à Chablis, *Yonne*.

11 enfants vivants.

AUX époux LEMONNIER, *Edmond-Henri-Albert*, journalier, cité Eugène Bocheux, à Yvetot, *Seine-Inférieure*.
9 enfants vivants.

AUX époux PLANCQ *Charles*, tisserand, rue de Tournai, à Baizieux, *Nord*.
9 enfants vivants.

AUX époux DUPIRE, *Maurice*, journalier, cité des Chausfours, à Seclin, *Nord*.
9 enfants vivants.

AUX époux JARDINIER, *Maurice-André*, maçon, 116, rue Lamarck, Le Havre, *Seine-Inférieure*.
9 enfants vivants.

AUX époux JOLY, *François*, cultivateur, à Rouvres-en-Plaine, *Côte-d'Or*.
8 enfants vivants.

AUX époux BOUTIGNY, *André*, ouvrier d'usine, à Roumare, par Saint-Pierre-de-Varengville, *Seine-Inférieure*.
8 enfants vivants.

AUX époux PINEL, *Raymond*, journalier, à Sainte-Marguerite-sur-Duclair, *Seine-Inférieure*.
8 enfants vivants.

AUX époux SONCK, *Pierre-Abel-Alphonse*, ouvrier d'usine à Lizy-sur-Ourcq, *Seine-et-Marne*.
8 enfants vivants.

AUX époux CONTY, *Adolphe-Alphonse*, cantonnier, à Crécy-en-Ponthieu, *Somme*.
8 enfants vivants.

Aux époux JULLIEN, *Pierre-Jules*, agent technique de la Marine, 10, rue Vauban, à Brest, *Finistère*.

8 enfants vivants.

Aux époux CHARPENTIER, *Joseph*, domestique à Saint-Meine-le-Tenu, canton de Machisoni, *Loire-Inférieure*.

8 enfants vivants.

Aux époux Dupont, *André-François*, ouvrier agricole, à Caugé, *Eure*.

8 enfants vivants.

Aux époux VILLENEUVE, *Léon*, journalier agricole, rue Georges-Perrin, à Saint-Léonard, *Haute-Vienne*.

8 enfants vivants.

Aux époux PECCHIOLI, *Pierre*, ajusteur, avenue de Bel-fort, à Béziers, *Hérault*.

8 enfants vivants.

Aux époux LAMARE, *Eugène*, ouvrier maçon, chemin de la Vallette, à Évreux, section Saint-Michel, *Eure*.

8 enfants vivants.

Aux époux BRY, *Pascal-Joseph*, chauffeur, faubourg de la Poterne, à Briennon-sur-Armançon, *Yonne*.

8 enfants vivants.

Aux époux Marais, *Paul-René*, ouvrier couvreur, 6, rue de la Gare, à Saint-Pierre-les-Elbeuf, *Seine-Inférieure*.

8 enfants vivants.

Aux époux CHIVOT, *Émile-Georges*, cantonnier, à Bosc Roger-sur-Buchy, *Seine-Inférieure*.

8 enfants vivants.

Aux époux ROBIN, *Paul-Gustave*, cultivateur, à Leigné,
Commune de Liglet, *Vienne*.

8 enfants vivants.

Aux époux BARRITEAU, *Adolphe-André*, facteur, au canton
Lusignan, Commune de Cloué, *Vienne*.

8 enfants vivants.

Aux époux CORNEVIN, *René-Paul*, cultivateur, à Quin-
cerot *Yonne*.

8 enfants vivants.

Aux époux MARC, *Clément*, cantonnier, à Neuville-sur-
Sarthe, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

Aux époux HAENSLER, *Eugène*, tisserand, à Ventron,
Vosges.

8 enfants vivants.

Aux époux POUPINEAU, *Abel*, employé au chemin de fer,
rue d'Orgerès, à Saint-Calais, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

Aux époux, GUEHERY, *Auguste*, maçon, au Pavillon,
à Roèze, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

Aux époux, RIBEYRE, *Lucien-Louis*, commis du Trésor,
6, boulevard Brune, Paris XIV^e *Seine*.

8 enfants vivants.

Aux époux LE LAY, *Jean-Louis*, cultivateur, à Razac-sur-
l'Isle, *Dordogne*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX LAFAYSSÉ, *Léon-François*, ouvrier verrier, au Petit Lancy, Chalette, *Loiret*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX DEGNIEAU, *Paul-Eustache*, cultivateur, à Authon-du-Perche, *Eure-et-Loir*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX ADYNS, *Alcide*, aide mécanicien, 294, rue des Trois-Pierres, Watrelos, *Nord*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX PINEAU, *Eugène*, cultivateur fermier à Marçon, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX DESHAUTELS, *Georges-Ismaël*, coiffeur à Braine, *Aisne*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX DUMAS, *Pierre-Alfred*, cultivateur, à Saint-Roch-aux-Plagnes, par Sallanches, *Haute-Savoie*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX LE RET, *Eugène-Ange-Marie*, gendarme, à la gendarmerie de Ploërmel, *Morbihan*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX MANCEAU, *Marc-Louis-Albert*, cultivateur, les Épinettes, à Coudray, *Mayenne*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX CHÉRON, *Victor-Henri-Louis*, cultivateur, La petite Chifflerie à Cherré, par La Ferté-Bernard, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

Aux époux PICHON, *Adrien-Alphonse*, cultivateur à
Cogners, lieu dit : Brière, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

Aux époux GUILLOIS, *Albert-François*, cultivateur, à
Saint-Gemmes-le-Robert, *Mayenne*.

8 enfants vivants.

Aux époux MARET, *Julien-Louis-Edmond*, comptable, à
Landroff, *Moselle*.

8 enfants vivants.

Aux époux FÈVRE, *Lucien*, employé à la Caisse d'Épar-
gne, rue Esther, à Antony, *Seine*.

8 enfants vivants.

Aux époux ROQUES, *Léon-Georges*, mineur, à La Fena-
dou, commune des Portes, *Gard*.

8 enfants vivants.

Aux époux DURON, *Michel*, ouvrier agricole, au Mathu-
ret, commune de Pionsat, *Puy-de-Dôme*.

8 enfants vivants.

Aux époux PLOUVIN, *Maurice-Jules*, maçon, avenue
Auguste Boulanger, à Guines-en-Calais, *Pas-de-Calais*.

8 enfants vivants.

Aux époux LAGASSE, *Gustave*, garçon boulanger, à Mons-
en-Laonnois, *Aisne*.

8 enfants vivants.

Aux époux Dupont, *Benjamin*, cultivateur, à La Flavi-
nière, Saint-Christophe du Ligneron, *Vendée*.

8 enfants vivants.

Aux époux ELEAUME, *Marcel*, employé d'assurances 3, rue de Tours, Chartres, *Eure-et-Loir*.

8 enfants vivants.

Aux époux LE BOULAIRE, *Jean-Marie*, garde-moulin, à Saint-Michel-de-Livet, *Calvados*.

8 enfants vivants.

Aux époux HÉBERT, *Ernest-Joseph*, cultivateur, à La Marandière, Bellou-en-Houlme, *Orne*.

8 enfants vivants.

Aux époux MORIN, *Désiré-Constant-Clovis*, cultivateur, à Arbois, *Jura*.

8 enfants vivants.

Aux époux LEPÉE, *René-Alexandre*, cultivateur, au Riz-de-l'eau, par Bizeneuille, *Allier*.

8 enfants vivants.

Aux époux CHARRE, *Louis-Adrien*, cultivateur, hameau de Hennes, commune Saint-Martial, *Ardèche*.

8 enfants vivants.

Aux époux LAHU, *Marcel-Urbain*, ouvrier en caoutchouc, rue Carnot, à Saint-Claude, *Jura*.

8 enfants vivants.

Aux époux LANDAIS, *André-Émile-Maurice*, journalier agricole, Lonray, *Orne*.

8 enfants vivants.

Aux époux LITAUDON, *Jean-Baptiste*, épicier, place de l'Église, à Chevagnes, *Allier*.

8 enfants vivants.

Aux époux SCHAFFAUSER, *Gustave*, bûcheron, à Sangern-Lautenbach-Zell, *Haut-Rhin*.

8 enfants vivants.

Aux époux CHANTEPIE, *Albert-Eugène*, cultivateur, à La Brunetière, commune de Vaas, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

Aux époux BAUDOUX, *Louis-Paul*, employé de chemin de fer, à Cuisy-en-Almont, *Aisne*.

8 enfants vivants.

Aux époux CRONIER, *Romain-Camille*, charpentier, à Saint-Ouen-des-Vallons, *Mayenne*.

8 enfants vivants.

Aux époux DEMANGEON, *Paul-Antoine*, manœuvre, à Docelles, *Vosges*.

8 enfants vivants.

Aux époux GUICHARD, *Jean-Joseph-Marie*, manœuvre, à Saint-Brévin-les-Pins, *Loire-Inférieure*.

8 enfants vivants.

Aux époux RICORDEAU, *Louis*, bûcheron, Le Plessis Dorin, *Loir-et-Cher*.

8 enfants vivants.

Aux époux RITEL, *Eugène*, mineur, rue du Moulin, à Béthune, *Pas-de-Calais*.

8 enfants vivants.

Aux époux FOURRIER, *Eugène*, coffreur, 243, rue Saumuroise, à Angers, *Maine-et-Loire*.

8 enfants vivants.

Aux époux AURIAC, *Antoine-Joseph-Noël*, cantonnier,
à Nieudan, par Laroquebrou, *Cantal*.

8 enfants vivants.

Aux époux GILLET, *Lucien*, conducteur d'automobile, à
Varenne-en-Argonne, *Meuse*.

8 enfants vivants.

Aux époux LEVEQUE, *Albert-Joseph*, cultivateur, à La
Chapelle-Saint-Ouen, *Seine-Inférieure*.

8 enfants vivants.

Aux époux PICHOT, *Auguste-Constant-Alfred*, cultivateur,
à La Pichotière, commune de Bouër, *Sarthe*.

8 enfants, vivants.

Aux époux MIONNET, *Henri-Augustin*, charretier, 39,
rue Jean-Bart, Le Portel, *Pas-de-Calais*.

8 enfants 8 vivants.

Aux époux ROCHER, *Ernest-Clément-Marie*, charbonnier,
Saint-Jean-sur-Èrve, *Mayenne*.

8 enfants vivants.

Aux époux BASSET, *Constant*, cultivateur, hameau des
Communautés de la Croix, à Sornay, *Saône-et-Loire*.

8 enfants vivants.

Aux époux FOSSEY, *Émile-Charles-Louis*, journalier, à
Saint-Sébastien-de-Raids, canton de Périers, *Manche*.

8 enfants vivants.

Aux époux GUILBAUD, *Joseph*, cultivateur, Les grandes
Brosses Coëx, *Vendée*.

8 enfants vivants.

Aux époux BOISSET, *Albert*, facteur des P. T. T. à Jussey, *Haute-Saône*.

8 enfants vivants.

Aux époux LETROU, *René-Robert*, manouvrier, Les Platrières, par Saacy-sur-Marne, *Seine-et-Marne*.

8 enfants vivants.

Aux époux POIRIER, *Francis*, cultivateur à Montaigu Vendée.

8 enfants vivants.

Aux époux VATINET, *Marcel-André*, jardinier, à Saint-Pierre-en-Port, *Seine-Inférieure*.

8 enfants vivants.

Aux époux THIERRY, *Maurice-Roger*, homme d'équipe, 42, rue Jean-Jaurès, à Saint-Dizier, *Haute-Marne*.

8 enfants vivants.

Aux époux ALPHONSI, *Gaston*, chauffeur d'automobile, 31, rue du faubourg de Reims, à Soissons, *Aisne*.

8 enfants vivants.

Aux époux PAINEAU, *Henri-François-Joseph*, cultivateur, à Conflans, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

Aux époux ROUSSEL, *Henri*, cultivateur, à Dommartin-les-Cuiseaux, *Saône-et-Loire*.

8 enfants vivants.

Aux époux SAISON, *Léon-Paul*, ouvrier agricole, au Tertre-de-Mottereau, *Eure-et-Loir*.

8 enfants vivants.

Aux époux DENOYENNES, *Adrien-François-Victor*, 17, rue Jeanne-d'Arc, Crépy-en-Valois, *Oise*.

8 enfants vivants.

Aux époux SALLABERRY, *Pierre*, métayer, Maison Haré-gia, à Mendionde, *Basses-Pyrénées*.

8 enfants vivants.

Aux époux ARONDEL, *Louis-Émile*, maçon, le Val Saint-Père, *Manche*.

8 enfants vivants.

Aux époux ROBIOLLE, *François-Eugène-Albert*, maçon, à Lastelle, village de l'Église, *Manche*.

8 enfants vivants.

Aux époux JODELAIS, *Charles-René-Henri*, manœuvre, 68, boulevard Galliéni, à Issy-les-Moulineaux, *Seine*.

8 enfants vivants.

Aux époux HOUDAYER, *Adolphe-Auguste*, manœuvre, à la Canetière, commune de Bonnétable, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

Aux époux PARIZOT, *Henri-Louis*, terrassier, Chaudenay, *Saône-et-Loire*.

8 enfants vivants.

Aux époux HATON, *Lucien-Victor-François*, facteur des P. T. T., à Saint-Igny-de-Vers, Le Crôt aux Loups, *Rhône*.

8 enfants vivants.

Aux époux ALIX, *André-Benoît*, cultivateur, à Chatillon-d'Azergues, *Rhône*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX BLONDEL, *Léon-François-André*, facteur des P. T. T., à Saint-Sauveur-de-Pierrepont, *Manche*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX HAUTIN, *Gustave-Désiré*, jardinier, à Saint-Martin-d'Auxigny, *Cher*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX GRINIER, *Georges-Maxime*, cultivateur à Écorpain, ferme Gibron, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX OGEZ, *Ildevert*, ouvrier agricole, à Bléquin, *Pas-de-Calais*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX ANCEL, *André-Louis*, coupeur en chaussures, Villers-les-Nancy, *Meurthe-et-Moselle*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX GUEBLÉ, *Émile*, chauffeur de camion, 18, rue Brillat-Savarin, Paris, XIII^e, *Seine*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX AUDRAN, *Mathurin-Marie*, cultivateur, à Kerdelavant-en-Plumélian, *Morbihan*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX TOURRET, *Louis-Lucien*, escailleur, cité XI, n^o 378, à Grenay, *Pas-de-Calais*.

8 enfants vivants.

AUX ÉPOUX PILLAUD, *François-Louis-Modeste*, cultivateur, à Moutiers-sur-le-Lay, *Vendée*.

8 enfants vivants.

Aux époux LEBORGNE, *Gaston-Arioviste-Ariel*, ouvrier agricole, à Buire-le-Sec, *Pas-de-Calais*.

8 enfants vivants.

Aux époux DAMBRINE, *Bertrand-Paul-Joseph*, cultivateur, à Hersin Coupigny, *Pas-de-Calais*.

8 enfants vivants.

Aux époux BRINDEAU, *Maurice-Julien-François*, bûcheron, à Le Pallu, *Mayenne*.

8 enfants vivants.

Aux époux ROCHEPAULT, *Alexandre-Henri*, cultivateur, ferme de la Lande, à Saint-Fort, *Mayenne*.

8 enfants vivants.

Aux époux TESTAMALLE, *Auguste-Félix-Albert*, cheminot, 70, rue du Port, Les Sables d'Olonne, *Vendée*.

8 enfants vivants.

Aux époux DELONDRE, *Maximilien-Bernard*, employé au chemin de fer de L'État, 7, cité Risler, à Laval, *Mayenne*.

8 enfants vivants.

Aux époux LOISEAU, *Henri-Frédéric-Eugène*, journalier agricole, à Saint-Martin-sur-Ocre, *Loiret*.

8 enfants vivants.

Aux époux TEISSIER, *Marcel-Léonce*, conducteur de chevaux à Le Martinet, quartier de Crouzoul, *Gard*.

8 enfants vivants.

Aux époux DUBLÉ, *Marius-Véran*, à l'Isle-sur-la-Sorgue, *Vauchuse*.

8 enfants vivants.

Aux époux THOMAS, *André-Arthur*, scieur de long, à Charmontois l'Abbé, *Marne*.

8 enfants vivants.

Aux époux VENET, *Joseph-Pierre*, manœuvre, à Bonviller, *Meurthe-et-Moselle*.

8 enfants vivants.

Aux époux MARLIER, *Martial-Édouard-Joseph*, cantonnier, à Bellicourt, *Aisne*.

8 enfants vivants.

Aux époux GUMY, *Georges*, manœuvre magasinier, à Revigny-sur-Ornain, *Meuse*.

8 enfants vivants.

Aux époux HANOT, *David-Joseph-Eugène*, ouvrier agricole, à Lépine, *Pas-de-Calais*.

8 enfants vivants.

Aux époux MAGNIER, *Théodore-Marcel*, tourneur mécanicien, 129, boulevard Victor-Hugo à Clichy, *Seine*.

8 enfants vivants.

Aux époux BOMPARD, *Louis-Maurice*, cultivateur, au lieu dit le petit Jarrier, à Vibraye, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

Aux époux LAVIELLE, *Joseph*, maçon, 103 bis, avenue du Professeur-Beauvisage, à Lyon, *Rhône*.

8 enfants vivants.

Aux époux DURAND, *Arsène-Hyacinthe-Jean-Baptiste*, cantonnier, à Les Moitiers d'Allonnes, *Manche*.

8 enfants vivants.

Aux époux RAISON, *Lucien-Eugène*, cultivateur, à Pruillé-le-Chétif, *Sarthe*.

8 enfants vivants.

Aux époux EVRAND, *Georges-André*, tisserand. à Gruchet-la-Valasse, *Seine-Inférieure*.

8 enfants vivants.

Aux époux HARDEL, *Eugène-Charles*, facteur rural à Cametours, *Manche*.

8 enfants vivants.

Aux époux GARNIER, *Henri-Julien*, ouvrier agricole, à Rozoy-en-Brie, *Seine-et-Marne*.

8 enfants vivants.

Aux époux MAHAUT, *Auguste-Élie-François*, ouvrier agricole à La Glacerie, *Manche*.

8 enfants vivants.

Aux époux ROBIN, *Maurice-Victor*, cultivateur, à La Ferrière-en-Parthenay, canton de Thénézay, *Deux-Sèvres*.

8 enfants vivants.

Aux époux BECKER, *Lucien*, maréchal à Quend, *Somme*.

8 enfants vivants.

Aux époux CONRAD, *Harmand*, chef de canton des chemins de fer, *Batna*.

7 enfants vivants.

Aux époux GOMARD DUBALLET, *André*, sergent au 9^e rég. de zouaves à Fort National, par *Alger*.

5 enfants vivants.

FONDATION H. H. H.

L'Académie décerne :

Un prix de *cinq mille francs* :

A PICARD, *Jean* , à Touvois, *Loire-Inférieure* .

12 enfants vivants.

FONDATION BEAUSSE

L'Académie décerne :

Un prix de *cinq mille francs* :

A GUIDON, *Charles* , à Villetaneuse, *Seine* .

13 enfants vivants.

PRIX POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

FONDATION ÉTIENNE LAMY

1930

L'Académie décerne :

Dix-sept prix de *dix mille francs* :

A VEUVE GAURAT, *Charles*, à Lardy, *Seine-et-Oise*.

14 enfants vivants.

A GRAPPE, *Marc*, à Communailles, *Jura*.

14 enfants vivants.

A GUILLÉ, *Henri*, à La Babinais, *Loire-Inférieure*.

13 enfants vivants.

A BOUCHERET, *Mathieu*, à Rochefort-Montagne, *Puy-de-Dôme*.

13 enfants vivants.

A GELLY, *Louis*, à Cléon d'Audran, *Drôme*.

13 enfants vivants.

A BRY, *Antoine*, à Andelaroche, *Allier*.

14 enfants vivants.

A PORET, *Pierre*, à Montivilliers, *Seine-Inférieure*.

13 enfants vivants.

A MOTTIN, *Jules*, à Vautorte, *Mayenne*.
13 enfants vivants.

A RICHEUX, *Marie*, à Metour, *Loire-Inférieure*.
13 enfants vivants.

A BETIN, *Prudent*, à Torcé, *Ille-et-Vilaine*.
14 enfants vivants.

A RICHARD, *Eugène*, à Saint-Hilaire, *Vendée*.
14 enfants vivants.

A GORET, *Charles*, à Réty, *Pas-de-Calais*.
13 enfants vivants.

A BELOSCAR, *Bernard*, à Ilharre, *Basses-Pyrénées*.
13 enfants vivants.

A LOSSEC, *Marie*, à Traongurun, Lesneven, *Finistère*.
14 enfants vivants.

A MORFIN, *Raymond*, à Saint-Barthélemy, *Ardèche*.
13 enfants vivants

A POUGET, *Jean*, à Davit, *Gers*.
13 enfants vivants.

A PROST, *Claude*, à Lhaleue, *Saône-et-Loire*.
14 enfants vivants.

RAPPORT
SUR
LES PRIX DE VERTU

PAR
M. LOUIS BARTHOU

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

En lisant les nombreux dossiers que le Secrétariat de l'Institut prépare avec le soin le plus minutieux, inspiré par l'impartialité la plus haute, une réflexion m'a frappé, entre tant d'autres qui trouveront leur place et leur commentaire dans mon discours. Est-ce d'ailleurs un discours qu'il faut dire? Les faits parlent ici avec une telle éloquence qu'il suffirait de les exposer sous la forme la plus simple pour justifier les prix décernés par l'Académie française, après un choix dont les difficultés tiennent moins à la rareté qu'à l'abondance des mérites. Il n'est

pas un département qui ne soumette à vos suffrages des pétitions et des rapports où les rivalités locales, si ardentes sur d'autres points, s'inclinent dans une trêve respectueuse devant le dévouement, le courage et le sacrifice. Tous les partis rendent le même hommage aux mêmes devoirs, quelle qu'en soit la source, et l'on voit à côté les unes des autres leurs signatures, qui n'ont guère l'habitude de voisiner. Il semble même que, gagnés par une émulation de gratitude et de justice, ils prennent à cœur de rechercher, pour en parer leur ville ou leur village, les faits et les exemples de la vertu. La peine qu'ils se donnent pour la découvrir est-elle donc si grande? C'est dans une pétition rédigée par le curé de sa commune en faveur d'une vaillante vieille fille. Il n'y va pas par quatre chemins. Dès la première phrase, sa franchise et la vérité éclatent. « Pas plus qu'ailleurs la vertu ne court les rues cii. » Vais-je lui répondre qu'elle a peur de se compromettre dans de mauvaises rencontres? Non, la paroisse est si petite! Et puis le bon curé n'est pas aussi pessimiste que la brusque rudesse de son aveu le laissait croire. Il l'atténue tout de suite en disant que « les honnêtes gens sont nombreux » autour de lui.

A la bonne heure! La guerre n'a épuisé nulle part en France les qualités traditionnelles de la race. Après tant d'héroïsme dépensé, on pouvait craindre que la vertu, lasse de bien faire, eût besoin d'une sorte de repos. Il n'en est rien. Les braves gens sont partout nombreux. Il ne faut pas se laisser tromper par les apparences ou, plutôt, il serait injuste d'exagérer les réalités fâcheuses

dont elles sont l'expression. Certes, la guerre a changé trop d'habitudes, qui n'ont pas gagné à cette transformation; elle a développé jusqu'au risque le goût d'une liberté dont l'impatience est moins soucieuse de servir le bien public que de satisfaire les appétits personnels; elle a, devant le péril commun, rapproché les distances dans une égalité niveleuse qui a diminué le sens de la hiérarchie. Chacun se débrouille trop selon ses fantaisies et à sa guise. Mais les mauvais esprits et les mauvais cœurs n'ont pas altéré dans ses traits essentiels le visage si expressif de la France. Elle reste une terre d'élection, que la nature et que l'histoire ont privilégiée. Nous pouvons être fiers des grands exemples qui viennent, le plus souvent sans l'avoir cherchée, recueillir dans cette enceinte leur récompense.

Avant de dépouiller les dossiers qui m'ont été confiés, je savais l'étendue du prestige moral dont jouit l'Académie française. Mais je n'en soupçonnais pas le vrai caractère. Avouerai-je qu'il m'est parfois arrivé de trouver que la modicité de certains dons ou de certains legs risquait, en multipliant les fondations peu rémunératrices, de faire de notre institution un « bureau de vertu » trop encombré par une vaine besogne? Je suis revenu de cette opinion et je ne crains plus les excès de la contagion. Si tous nos prix avaient l'intention d'être un secours, les sommes minimales que nous distribuons en si grand nombre seraient bien près d'être dérisoires. Mais il s'en faut que l'argent fasse, à lui seul, leur valeur. Même quand il s'agit des œuvres, dont l'entretien et les services coûtent cher, nos largesses les plus généreuses ne sont le plus souvent

qu'un appoint. Que dire alors des cas individuels? Nous cherchons moins à soulager les misères qu'à reconnaître et à encourager les dévouements. La richesse de nos ressources, que l'on critique parfois, ou que l'on jalouse, sans tenir compte de leur affectation obligatoire, se fond dans leur émiettement. Notre bureau de vertu n'est pas un bureau de bienfaisance. Nous faisons ce que nous pouvons. Combien nous voudrions faire davantage!

A côté de l'héroïsme, qui se dépense en actions d'éclat, dont la gloire est bruyante, il y a, par milliers, des actes de sacrifice à la fois si courageux et si modestes qu'il faut, pour les amener à la lumière, faire en quelque sorte violence à leur timidité. Il n'est pas de vertu plus sincère et plus émouvante que celle qui s'ignore. L'humilité est la parure du devoir accompli. Aussi vais-je d'abord vers ces humbles que l'Académie a toujours recherchés et aimés. Depuis qu'elle distribue des prix, elle fait une large part aux domestiques. Pourquoi reculer devant le mot? Il suffit de lui donner son sens originel, qui s'est, il est vrai, un peu perdu. Ici nous ne pouvons pas nous y méprendre, puisque le Dictionnaire oppose la rigueur de sa définition précise aux excitations d'une démagogie envieuse qui veut tout niveler pour tout conquérir. Un domestique fait partie de la maison. Il n'est pas un esclave. Son service n'est pas une servitude. Autrefois même il restait si longtemps chez les mêmes maîtres qu'il passait souvent pour être de leur famille. Que ceux-ci fussent tous et par-tout justes et bons, je me garde bien de le dire et de nier ainsi des exigences abusives, qui devaient provoquer une émancipation nécessaire. Mais est-ce s'améliorer que

de changer d'excès? Nous vivons dans des temps instables, où l'autorité, fût-elle la plus humaine, n'est pas toujours payée de retour et n'est pas sûre de pouvoir exercer ses droits les plus légitimes. Le respect n'est guère à la mode. Pour un oui ou pour un non, et quelquefois même sans qu'il soit dit un oui ou un non, on se brouille et on se quitte. Quand La Fontaine disait, « en bon français », *notre ennemi, c'est notre maître*, il ne pensait pas donner une devise à des revendications peu fraternelles qui dépassent souvent la mesure même de l'égalité.

Il y a, heureusement, des exceptions. Quoique la plupart se rattachent au passé, puisque les cas de quarante ans de services ne sont pas rares et que M^{lle} Marie Bey, à Roanne, estimée par toute la ville, apporte depuis cinquante-deux ans ses soins les plus affectueux à la même famille, il faut les retenir et les récompenser. Comment ne pas s'incliner devant M^{lle} Georgette Bracquemont, dont deux frères sont tombés sur la ligne de feu, et qui, depuis vingt-cinq ans, reste, avec les gages du début, chez sa vieille maîtresse, ruinée par la guerre, et, non contente de ce sacrifice, s'offre dans le village de Chevilly à tous les actes de dévouement? Un compagnon d'armes de l'un de ses frères, qui l'a connue en 1916, nous a envoyé son témoignage du fond d'une cure de Haïti, où il est missionnaire : « Que le bon Dieu, dit-il, nous en donne encore beaucoup de ces saintes et dévouées domestiques! »

Voilà certes un vœu auquel les adhésions, même les plus laïques, ne feront pas défaut. Il est plus exaucé qu'on ne le croit. Combien d'excellents dossiers ont passé sous

mes yeux ! Si l'Académie était un bureau de placement, et si je ne risquais pas de commettre des détournements de services, je pourrais donner de très bonnes adresses. Celle de M^{lle} Domitia Froissard, par exemple. Mais que dirait l'abbé Ruffet, curé de Noguea, dans le Jura, qui a recueilli, autour de sa signature, pour la recommander à votre choix, les plus sérieuses références ? Après avoir successivement servi, avec une vocation toute ecclésiastique, trois autres prêtres, M^{lle} Domitia est depuis quarante ans sa bonne, son organiste et sa sacristine. Aussi demande-t-il pour elle, non pas une place, mais, en attendant — le plus tard possible — sa récompense céleste, « un des nombreux prix de vertu dont l'Académie est la judicieuse dispensatrice ». Ce désir légitime est satisfait.

Si nobles que soient ces dévouements, qui ne reculent ni devant la vieillesse décrépite, ni devant la folie, ni devant l'horreur ou la contagion des maladies, leur énumération est impossible. Il faut choisir. Serai-je, malgré mon impartialité, suspect de patriotisme local, si je retiens votre attention sur le cas de M^{lle} Marguerite Moureu, qu'aucun autre rapporteur, assis à ma place, n'aurait pu négliger ? Elle est depuis quarante-six ans dans la même famille béarnaise, et cette famille est celle de Pierre Lasserre. Il avait constitué avec le soin le plus pieux, qui témoignait d'un cœur égal à son talent, le dossier de sa vieille bonne. Il me l'avait recommandée. Était-ce nécessaire ? La notice qu'il avait écrite avec une délicatesse émouvante, et les certificats, tous autorisés, qu'il y avait joints par le plus louable scrupule de conscience, suffisaient à emporter la conviction. Fille d'un

chef cantonnier qui mourut jeune encore en laissant cinq orphelins, Marguerite Moureu tenait de sa mère les plus rares qualités d'énergie, de bonté et de pureté. Elle entra en service à l'âge de seize ans. « Mais, dit Pierre Lasserre, ses vertus de servante ne furent que ses moindres vertus. Ce qui est avant tout à considérer, c'est le constant sacrifice qu'elle a fait de ses intérêts personnels à ceux de sa famille. Pas un instant elle n'a songé à assurer par des économies que le bon sens lui conseillait la sécurité de ses vieux jours. La plus grande partie de ce qu'elle gagnait a été consacrée au service des siens, que cette aide a fait passer, d'une génération à la suivante, de la condition d'extrême pauvreté à un état, modeste encore, mais très honorable. Si ses deux neveux et ses deux nièces sont devenus des instituteurs et des institutrices primaires très honorés dans leur profession, qu'il exercent en Béarn, au lieu de végéter dans les conditions d'ouvriers agricoles ou de paysannes pauvres, ils le doivent presque uniquement à leur tante dont les subsides leur ont permis l'accès des pensions où ils ont pu préparer leurs examens d'entrée à l'École normale... » Cette abnégation méritait la haute récompense que vous lui avez attribuée. Hélas ! M^{lle} Marguerite Moureu n'en recueillera pas toute la joie. Entre elle et Pierre Lasserre la réciprocité des bienfaits et une commune tendresse avaient établi un véritable lien de famille. Pierre Lasserre est mort sans avoir achevé son œuvre, déjà si variée pourtant et si originale, et sans avoir rempli toute la destinée qui lui paraissait justement promise. En associant son nom à celui de la femme courageuse et modeste qui fut à son service,

après avoir été à celui de ses parents, je suis sûr de rendre à sa mémoire l'hommage qui lui aurait été le plus cher.

Les prix que vous accordez aux vieux serviteurs sont la récompense d'un dévouement désintéressé auquel la parenté du sang ne les astreint pas. Les devoirs familiaux, au contraire, dérivent, quelle qu'en soit la forme, d'une loi naturelle. Est-il donc juste d'y voir des actions vertueuses? Cette question relève théoriquement de la philosophie du bien. En fait, il s'en faut que tout le monde obéisse aux instincts et aux devoirs de la nature. L'égoïsme forcené d'une lutte de plus en plus âpre pour la vie ou pour ses conditions meilleures tend à affaiblir la plus primitive des vertus. La famille n'a pas échappé aux secousses d'une anarchie morale qui s'efforce de tout désagréger. Ceux qui veulent détruire l'ordre social et édifier des chimères sur des ruines savent qu'en s'attaquant à elle, ils ébranlent l'un de ses fondements les plus solides. Il nous vient d'un dehors ravagé par des bouleversements sacrilèges des échos qui font frémir. La France, heureusement, résiste. Prise dans son ensemble, et vue un peu partout, dans toutes les régions et dans tous les mondes, elle offre le spectacle d'une vie familiale où se pratiquent l'union et la générosité réciproque. Le goût de l'indépendance, dont il serait vain de nier certains symptômes, ne se confond pas avec l'ingratitude ou avec la révolte. Il ne faut pas trop nous calomnier. S'il y a des exceptions, qui sont mauvaises, la moyenne du bien est intacte et l'héroïsme, qui la dépasse en même temps qu'il la stimule, n'est pas

sur la voie du déclin. Le dévouement familial, sous toutes ses formes, reste au premier rang de l'ordre du jour de vos réunions annuelles. Je ne suis embarrassé que par le choix des exemples et par la crainte de faire d'un silence une injustice. Ah ! si le temps ne me manquait pas !

Quelles histoires édifiantes et sublimes ne m'avez-vous pas donné, Messieurs, l'occasion de lire ! Cette demoiselle Amélie Coutussier, du Bourg de Laroche-Beaucourt, dans la Dordogne, qui soigne un frère infirme et qui, après une journée de dur travail, doit souvent chanter une ancienne chanson, peut-être gaie et frivole, pour exaucer le désir de sa vieille mère paralysée et tombée en enfance, n'est-elle pas faite pour émouvoir le cœur le moins sensible ? Et que penserez-vous d'Euphrasie Dooms, de Saint-Dié ? Dès son enfance, le malheur s'est abattu sur elle sans avoir de prise sur sa bonne humeur et sur son courage. Toutes les joies de la vie ont été refusées à sa santé toujours compromise. Presque complètement sourde, elle est aveugle depuis cinq ans. Mais sa mère, qui ne peut plus quitter son lit depuis la même époque, a besoin d'elle. Comme elle la soigne ! Deux pièces leur servent d'appartement commun. Euphrasie fait le ménage et la cuisine, elle balaie, récuré, lave le linge, le tout proprement et avec un sourire qui met dans l'humble logis et dans le cœur de sa mère, qu'elle adore, un rayon de gaieté. Des voisines lui donnent un coup de main. Elle est si modeste qu'elle ignore sa vaillance. Quand on l'admire, elle s'étonne.

Telle à Sèvres, M^{me} Lorette Guilliotte. Elle a quatre-vingt-deux-ans. Restée veuve depuis 1913 elle a dû,

après une existence qui ne fut jamais heureuse, assumer les plus lourdes charges, une fille, une petite-fille et un petit-fils, tous de santé précaire, et quatre arrière-petits-enfants, dont l'aîné à sept ans. Pour faire face aux besoins de ces existences dont elle est presque l'unique soutien, M^{me} Guilliotte entretient des nourrissons ou des enfants de trois à onze ans. Elle n'en a guère élevé moins d'une centaine. Ayant elle-même mis au monde deux garçons et six filles, son expérience et sa sollicitude maternelles ont inspiré partout autour d'elle la confiance, l'estime et la gratitude. Elle trouvera dans le prix que l'Académie lui décerne le témoignage de notre respect. Mais cet hommage ne s'accompagnerait-il pas d'une réticence si je ne disais pas que de tels spectacles doivent nous faire réfléchir sur les conditions et sur les devoirs de la vie? Certes, le bonheur complet n'est pas de ce monde et je crois que personne ne peut s'en flatter, mais celui que la vie accorde serait une usurpation cruelle et presque criminelle s'il ne recherchait pas, pour les secourir, les misères navrantes qui ne doivent être ni sa condition ni sa rançon.

La vieillesse n'est pas la seule à connaître le malheur et à le supporter avec courage. Souvent, et plus souvent que je ne le savais, le dévouement devance les années. Il n'a presque pas d'âge. Ce sont nos dossiers, Messieurs, qui m'ont fait faire cette découverte. Je n'en conclurai rien, rassurez-vous, sur la bonté originelle de l'homme et je n'instituerai pas un débat, qui serait hors de raison, de saison et de maison, sur l'affirmation de Jean-Jacques Rousseau que « la pitié est une vertu naturelle et

même si universelle que les bêtes en donnent quelquefois des signes sensibles ». Mais depuis que j'ai pris, et pris au sérieux, la charge de ce rapport, l'opinion que je m'étais faite de la nature humaine, sans avoir jamais été trop mauvaise, s'est plus rapprochée d'une équitable justice. Les exemples — je ne dis pas les exceptions — sont plus probants que les théories.

Ayant perdu, à l'âge de huit ans, sa mère, qui laissait cinq enfants, dont elle était l'aînée, Marthe Tomi, de la commune de Tasso, en Corse, fut astreinte aux devoirs d'une vie double. Aux champs, elle aidait son père; chez elle, elle dirigeait le ménage et la famille. Il y a dans son dossier un rapport dont une phrase, d'une charmante naïveté, m'a tout de suite touché le cœur. « Privée dès sa plus tendre enfance de toute affection maternelle, elle dut abandonner à la fois ses rires et ses jeux pour assumer le rôle de maîtresse de maison et faire régner un peu de joie dans un foyer où vagissait un bébé de quinze jours. »

Voici, à Castel, dans la Somme, M^{lle} Yvonne Stalin. Aînée de cinq filles dans une famille de neuf enfants, elle parcourt, dès l'âge de douze ans, les villages voisins, avec une pauvre voiture, pour vendre des chaussures. Un an après, sa mère meurt, ayant mis au monde une sixième fille. Yvonne devient la véritable maîtresse de la maison. Son père est instituteur : elle le suit et elle l'aide dans tous les postes qu'il occupe, et d'où nous sont parvenus les certificats les plus élogieux. A la déclaration de guerre, qui mobilise son père et son frère aîné, elle est seule, absolument seule, pour s'occuper de ses autres frères et de ses sœurs. A ce moment, elle a dix-sept ans.

Deux fois l'invasion la chasse. Quand elle revient à Castel en 1918, elle trouve un pays complètement dévasté où elle s'efforce de reconstituer une petite ferme. Rien ne lasso son énergie. Elle se sacrifie tout entière aux siens et la mort de son père, dont la retraite aurait pu lui apporter un secours, la laisse, il y a un an, sans ressources, aux prises avec des créanciers qui absorbent le peu qui reste. Elle est malade. C'est s'honorer que de lui venir en aide.

Le cas de M^{lle} Angèle Maupoint, de Luçon, en Vendée, est du même ordre. A la mort de sa mère, elle a quatorze ans, un père infirme, quatre frères, une sœur, tous ses cadets, et, pour toute ressource, un commerce dont elle doit poursuivre la liquidation désastreuse. Des revers de fortune ont transformé la situation de cette honorable famille. Tout repose sur la tête, et, si je puis m'exprimer ainsi, sur le cœur de la jeune fille. Elle interrompt ses classes et elle accepte comme un devoir sacré, sans jamais se plaindre, la tâche que le destin lui impose. Au dehors, elle gagne durement sa vie; au dedans, elle s'épuise dans les soins qu'exigent les maladies de son père et de ses frères. Elle est une mère de famille, une infirmière, une sœur de charité.

Si j'étais tenté, par crainte de la monotonie, de m'arrêter sur ces exemples, je me rappellerais la réflexion d'Ernest Renan. « La vertu est plus monotone que le vice; mais elle peut, sans inconvénient, se répéter. Remercions-la de se répéter; c'est grâce à cette monotonie, qui peut être en littérature un gros défaut, que le monde moral subsiste. » C'est en effet la constance de la vertu

qui fait la continuité du monde moral, hors duquel le chemin est tout tracé de la ruine au déshonneur. Quand M^{lle} Solange Jolivet, du Mans, âgée de dix-sept ans, aide sa mère à élever ses dix frères et sœurs, dont la naissance s'étend du mois de novembre 1911 au mois de juin 1929, elle contribue, par son adresse active et par sa douce tendresse, au maintien de ce monde. Qui ne l'a pas vue tenant dans ses bras, pour la conduire à la pesée de la Goutte de lait, sa dernière petite sœur ne sait pas à quel point une grande sœur — grande et jeune — peut ressembler à une maman. A moins qu'il n'ait rencontré dans les rues de Pont-à-Mousson Henriette Mourot, qui a pris, à l'âge de seize ans, la direction du ménage, vacante aussi par la mort de la mère, et l'éducation de ses neuf frères et sœurs, — ou, à Chevières par Saint-Marcellin, dans l'Isère, Thérèse Rousset, plus âgée à peine, qui soigne, en plus de son grand-père et de sa grand-mère, de son père et de sa mère, neuf frères et sœurs, « toujours bien tenus, envoyés régulièrement à l'église et à l'école » en tout quatorze personnes; quelle héroïne! — ou, à Saint-Omer, Aimée Bailleul, fille et sœur admirable; ou, à Serverette, dans la Lozère, M^{lle} Adrienne Marie Vaissière, âgée, elle, de cinquante et un ans, mais qui, depuis 1897, a donné, soit à l'égard de son père, soit à l'égard de ses sept frères et sœurs, l'exemple de ce qu'une pétition couverte de signatures appelle « un courage obscur, mais persévérant » et « une abnégation librement consentie ».

Et tel est vraiment, Messieurs, le caractère de la vertu, qui consiste dans le courage continu d'un devoir volon-

taire. M. Louis Thiéblot s'est imposé ce devoir. Il se sentait une vocation de médecin, dont M. le professeur Pouchet nous a garanti la sincérité et l'éclat. Mais comment y satisfaire? La mère, veuve, — ou pire! — avait, lui compris, quatre enfants, dont le dernier, qu'elle ne pouvait confier à personne, la réduisait aux maigres ressources d'un travail à domicile. La place de son aîné n'était-elle pas auprès d'elle? Tous le pensaient dans la famille. Mais Louis Thiéblot s'ingénia à concilier son devoir filial et fraternel avec sa vocation. Boursier du Lycée Louis-le-Grand, il fit des travaux d'écriture. Brillant titulaire du P. C. N., et stagiaire dans un hôpital de Paris, il passe maintenant ses nuits à la maison de santé des Frères Saint-Jean de Dieu pour envoyer à sa mère les indemnités que lui rapporte la garde des opérés. Cette énergie valait un prix : j'y associe en votre nom les vœux et les espérances dont ce lauréat de vingt et un ans ne peut manquer de tout faire pour se rendre digne.

Cet encouragement à une profession libérale n'exclut pas l'intérêt que l'Académie française a toujours porté à la terre. Je n'imaginai pas qu'on pût lui faire le reproche de l'exclure de ses prix. Pourtant, j'ai lu dans une pétition, par ailleurs excellente, cette phrase un peu vive. « Puis aussi, il faut bien l'avouer, on ne s'occupe pas assez de nos braves paysans, parfois si méritants. Ils verraient ainsi qu'ils ne sont pas mis au rancart... » Mais si, Madame, — car l'interpellation vient d'une femme — on s'en occupe! N'est-ce pas entre les familles des paysans français que doit être réparti le revenu de l'importante fondation Étienne Lamy? N'est-ce pas la destination de la

fondation Louis Géhère? Et les agriculteurs ne sont-ils pas les principaux bénéficiaires des dotations Cognacq-Jay?... Ainsi les paysans sont justement mis à l'honneur. L'Académie sait la peine qu'ils se donnent et la contribution qu'ils apportent, malgré tant d'incertitudes vaillamment subies, à la prospérité de la France.

Si je n'ai pas pu me décider ou me résigner à choisir dans la liste des prix Cognacq, pour les donner en exemple, quelques-uns de leurs lauréats, mon silence a eu pour unique cause la crainte de commettre une sorte d'injustice par omission. Mais ne m'accuseriez-vous pas d'ingratitude si je ne renouvelais pas, en votre nom, l'hommage public que méritent ces admirables fondations? Deux cent quatre-vingt-treize dotations annuelles, auxquelles sont affectés quatre millions deux cent quatre-vingt mille francs de revenus, voilà des chiffres dont l'éloquence est singulièrement saisissante. Les résultats sont décisifs. Les allocations de dix mille francs en faveur des jeunes ménages ne descendent plus guère au-dessous de huit enfants. C'est dire leur utilité. La mémoire de M. et de M^{me} Cognacq, qui furent de braves gens, sachant le prix et donnant l'exemple du travail, est chère à l'Académie. Je la salue avec le respect que nous devons aux plus grands bienfaiteurs de la famille française.

Il y a une élite dans les champs comme dans les Lettres. Chacune court ses risques et chacune doit avoir son lot. Marie-Léontine Borie, de Saint-Gence, dans la Haute-Vienne a connu les uns : qu'elle reçoive l'autre. Quand son père est mobilisé en décembre 1914, elle reste seule avec sa mère, atteinte d'une maladie chronique, et avec

un frère de deux ans, dont la santé n'exige pas de moindres soins. Elle n'a pas encore quatorze ans. Tout le fardeau du foyer pèse sur elle. La nécessité l'a mûrie avant l'âge. La tenue du ménage et ces deux infirmes dont elle est le soutien ne suffisent pas à son activité. Un héritage a fait tomber dans la famille un petit « borderage » d'environ quatre hectares. Marie-Léontine Borie se met à la culture, aidée par les voisins qui admirent sa conduite. La guerre dure. La fillette devient une jeune fille. Sa jeunesse et sa beauté attirent autour d'elle des « prétendants » et ce qu'on appelle dans ce coin du Limousin comme ailleurs en France des « partis avantageux ». Elle refuse de quitter sa mère, alitée depuis le mois de septembre 1915, et qui est morte il y a environ vingt mois. Toute la commune l'aime et demande pour elle une récompense.

Vous la lui avez donnée, en même temps qu'à M^{lle} Maria Garnier, que Robert de Flers vous aurait recommandée. N'est-elle pas du canton qui, dans l'Orne, porte son nom? Quel joli discours, fleuri de bonté et d'esprit, il aurait fait devant la population enchantée et reconnaissante de la Chapelle au Moine en remettant son prix à la lauréate, qu'une voix unanime avait désignée! A l'âge de vingt-trois ans, Maria Garnier perdit presque coup sur coup son père et sa mère. Ils lui laissaient la charge de cinq garçons et de deux filles, plus jeunes qu'elle. Elle avait fait de bonnes études, mais elle sacrifia sans hésitation les goûts qu'elles lui avaient inspirés pour assumer la direction d'une ferme de vingt-deux hectares, louée en 1911 par ses parents : « Dites-moi, Messieurs (ce n'est plus moi qui parle, c'est la pétition.. ou la pétitionnaire),

dites-moi si ce n'est pas un vrai mérite... à cette époque de dépeuplement des campagnes, où les jeunes surtout ne veulent plus se donner à la terre. Elle était jeune cependant, et elle s'y est donnée, y a adapté les siens et eux seuls, accomplissant les rudes travaux des champs. Donc, Messieurs (je cite encore), pour récompenser tant de vertus, ayez le geste qui servira d'exemple aux hésitants et encouragera ceux qui sont décidés à bien faire. »

Vous avez entendu cette voix ardente et pressante d'une présidente cantonale de la Ligue patriotique des Françaises. Vous avez fait le geste qu'elle vous demandait. C'est votre habitude d'écouter les suggestions désintéressées et les propositions raisonnables. Quand il s'agit d'une élection ou d'un prix littéraire, les sollicitations sont importunes et elles risquent d'aller à l'encontre de leur but. Mais, pour les bonnes actions et pour les bonnes œuvres, les recommandations, les pétitions, les attestations, les témoignages, les hommages, les rapports, les certificats sont nécessaires. Sans eux, que saurions-nous? Sans eux, que ferions-nous? Sans eux, M^{lle} Adèle Mathon, de Roubaix, orpheline de mère à neuf ans, aînée de cinq enfants, auxquels elle se dévoua, et qui soigne maintenant son père âgé de quatre-vingts ans, nous serait inconnue. Et peut-être aussi M^{me} Blervaque, de Ville-sur-Saulx, dans la Meuse. Pourtant, quelle femme! Agée de trente-six ans et veuve, elle a la charge de cinq enfants, dont l'âge va de huit ans à trois mois, à laquelle s'ajoutent les soins qu'elle donne à sa mère âgée de soixante-deux ans et à sa tante, qui n'en compte pas moins de quatre-vingt-deux. Ses ressources consistent uniquement

dans l'allocation que lui vaut l'assistance aux familles nombreuses et dans un gain journalier de deux à trois francs pour quelques heures de travail. Elle réussit, par des prodiges d'application et d'économie, à élever ses cinq garçons, dont l'aîné tient le premier rang à l'école communale. Il lui reste une petite maison où tout son monde vit dans une propreté et une union parfaites. A la suite du décès de son mari, ouvrier consciencieux et laborieux, le maire ouvrit, il y a dix-huit mois, une souscription pour lui apporter un secours nécessaire. Toutes les familles du village répondirent sans exception, dès le premier jour, à cette initiative. Quel magnifique exemple de la solidarité paysanne ! Il y a plus. La commune a une petite usine : les ouvriers ont demandé à leur directeur de retenir chaque mois sur leur salaire une somme pour collaborer à l'entretien de la famille. Quels braves gens !

Il ne faut pas aller très loin dans cette région lorraine si chère à nos cœurs pour trouver d'autres traits admirables, et c'est à Pont-à-Mousson que je vous ramène pour y rencontrer, à côté de M^{lle} Henriette Mourot, déjà nommée, M^{lle} Marie-Louise Petit. Orpheline d'un père et d'une mère, dont elle avait secondé les laborieux efforts, elle s'est dévouée corps et âme à l'entretien de neuf frères et sœurs. Cette charge écrasante ne l'empêche pas d'être sacristine et même d'exercer l'emploi de sonneur qui incombait à son père. Le curé-doyen de la ville, le maire et le président de l'Association des Familles nombreuses vous l'ont recommandée. Ce triple témoignage confirme l'impression de bonté impartiale que tous les dossiers m'ont donnée. Quand on prend le

parti de la vertu, il faut avoir la vertu de n'être d'aucun parti. Les opinions de Sébastien Guérard, ouvrier peintre à Bône, dans le département de Constantine, ne vous ont intéressé à aucun degré. Il vous a suffi de savoir que sa femme et lui ont ajouté à la charge de leurs neuf enfants cinq orphelins laissés par leur beau-frère et leur belle-sœur. Ce sacrifice valait une récompense. Si généreux que soient les prix Cognacq, ils ont leurs conditions et leurs limites. Aussi l'Académie cherche-t-elle, dans les cas qui ne s'accordent pas avec elles, d'autres fondations pour venir en aide aux familles nombreuses. C'est ainsi qu'elle a pu donner un prix aux époux Bougain, de Rahon, dans le Jura, qui ont six enfants, l'aîné de huit ans, le dernier de quelques mois et qui, en plus, doivent entretenir un beau-père paralysé et une belle-sœur malade. M^{me} Bougain a trente-deux ans. Ancienne élève de l'Institut familial Ménager de Lons-le-Saulnier, elle n'a jamais manqué d'adresser, pour la naissance de chacun de ses enfants, un « très fier et très joyeux » faire-part à son école. Son ardeur au travail, sa patience, sa bonne humeur s'accompagnent d'un bon sens dont les conseils ont été souvent utiles à ses compagnes. Mais elle ignore son héroïsme, que d'autres voix vous ont heureusement fait connaître, et elle ne croit pas que *la charité bien ordonnée commence par soi-même*. Cet affreux proverbe n'est pas non plus du goût du gardien de la paix Dauphinot, père de quatorze enfants, dont huit ont moins de seize ans. En l'inscrivant dans la liste de vos récompenses, vous avez accompli un acte de justice, qui vous vaudra la reconnaissance du préfet de police, du maire du

XIII^e arrondissement et du curé de la paroisse Saint-Marcel. Ce sont des parrains qui comptent, et sait-on jamais de qui l'on peut avoir besoin?

Il y a maintenant des dossiers d'un ordre plus général, puisque aucun lien d'un service rétribué ou, comme on dit, aucun lien du sang ne s'y rapporte. Leur abondance, sans atténuer mon admiration, me remplirait d'effroi si je devais les rapporter ou même les résumer devant vous. Ils sont trop! Ce cri découragé n'est, vous l'avez compris, qu'une précaution contre le reproche, que l'on pourrait me faire, ici et ailleurs, d'avoir commis des oublis où l'on verrait une ingratitude. Si difficile que soit un choix, il faut en courir le risque. Que M^o Delporte, de Monthermé, dans les Ardennes, et que M^{lle} Marie-Anne Audren directrice de l'école chrétienne de Priantec, dans la Morbihan, m'excusent donc de ne pas insister, l'une sur le dévouement qu'elle a montré pendant l'invasion et qu'elle continue, depuis la paix, soit comme visiteuse de la Caisse de compensation, soit comme infirmière bénévole d'un paralytique qu'elle a pris à sa charge; — l'autre sur le zèle avec lequel, après avoir élevé un frère et deux sœurs, ses cadets, elle a soigné, avec un courage qui n'a reculé devant aucune besogne, une colonie de vacances au cours d'une épidémie de fièvre typhoïde dont elle a été elle-même la victime. Leur modestie comprendra que, sans prétendre marquer des préférences ou donner des rangs, je réserve une mention plus accentuée à M^{me} Jacques, de Saint-Chély d'Apcher, dans la Lozère, et à M^{lle} Marie Martin, de Toulon. Ah! Messieurs, les admirables Françaises!

En 1914, M. Jacques et sa femme, fermiers laborieux et économes, vivaient dans l'aisance du travail. Ils avaient quatorze enfants. Sept furent mobilisés. Leur départ nuisible à l'exploitation agricole et des appréhensions plus graves altérèrent la santé de leur père, qui avait, pendant les premiers mois, redoublé de soins et d'efforts pour faire face à une tâche plus difficile. Il mourut en janvier 1915. Sa veuve prit en mains la direction de la ferme. Deux de ses fils tombèrent au champ d'honneur. Ce double malheur n'abattit pas son courage. Mais la vie devenait de plus en plus dure. Il fallait trouver des ressources supplémentaires pour élever toute la famille. M^{me} Jacques prit chez elle des nourrissons, mais ses soins ne furent pas toujours payés de retour et il se rencontra des mères indignes pour abandonner leurs enfants, dont elle s'occupa comme s'ils étaient les siens. Ainsi, au lieu des salaires escomptés, elle subit un charge nouvelle. M^{me} Jacques l'accepta avec une vaillance et une énergie qui firent l'admiration de toute la commune. La fatigue finit par la vaincre. Elle vit maintenant dans une chambre modeste, avec le dernier de ses fils. La population a été unanime à demander qu'un prix lui soit donné pour soulager une détresse imméritée et pour récompenser une vertu constante.

M^{lle} Marie Martin a soixante-cinq ans. Il y a dans son dossier trois attestations qui résument sa vie. M. Benjamin Valloton, M. Perrier, ancien chef du service des rapatriements, et M^{lle} Emma Wust, qui personnifie l'Alsace « sans peur et sans reproche », ont associé leurs suffrages sous la forme la plus émouvante. M. Benjamin Valloton

va jusqu'à dire que l'Académie « s'honorerait » en donnant à M^{lle} Marie Martin une de ses plus importantes récompenses. Cette formule n'est pas excessive, ayant pour caution une des plus admirables existences qu'une femme de bien ait vécue. Puis-je mieux faire que de citer le principal pétitionnaire? « M^{lle} Martin, dit-il, est tout simplement une sainte, née pour donner, pour donner encore, avec le sourire et jusqu'à l'épuisement des ressources. Après quoi, il lui reste les trésors du cœur. Ceux-là, qu'elle donne aussi sans compter, ne s'épuisent jamais. » Elle fit de sa petite fortune une rente viagère sur la tête de sa mère malade. Elle réussit à la reconstituer en donnant des leçons de français et de musique pendant des journées de travail « qui avaient toutes pour elle vingt-quatre heures ». Mais la guerre survint. Alors elle dépensa « *tout* (ce qui s'appelle tout) » au service des rapatriés d'Annemasse et d'Évian, dont elle fut la consolatrice infatigable et modeste, attentive à leurs souffrances physiques et à leur détresse morale, toujours présente quand il y avait une inquiétude à calmer, une angoisse à apaiser, un désespoir à consoler. Après la guerre, elle reprit ses leçons. Leur profit allait discrètement, avec le tact qui rehausse le prix du bien, à des œuvres charitables dont les bénéficiaires ignoraient le nom même de leur bienfaitrice. Aujourd'hui M^{lle} Marie Martin, souvent accablée par la maladie, connaît, à son tour, la misère. Je salue avec respect la beauté d'une vie qu'elle a dépensée pour les autres.

Tous ces cas d'un dévouement exceptionnel ont un caractère individuel : ils ne procèdent pas d'une Œuvre.

Les OÈuvres, parce qu'elles font nécessairement appel à l'opinion et à la générosité publiques, ne peuvent pas s'entourer du mystère dont la charité privée aime à s'envelopper, et qui serait, au demeurant, nuisible au succès de leurs efforts. Les unes trouvent leur point d'appui et leur force durable dans un fondateur ou un bienfaiteur qui les représente et qui les gouverne. Il leur donne la continuité de ses soins, de son attention vigilante, de son action généreuse et désintéressée : elles ont un but collectif, mais elle s'expriment par le nom d'une personne. D'autres, au contraire, qui sont impersonnelles, sont dirigées par des comités où les tâches individuelles se répartissent, se fondent et s'accordent sous un titre commun. Cette distinction ne se délimite pas par des frontières précises, mais elle serait bien commode si elle pouvait mettre un peu d'ordre dans l'exposé de fondations et d'institutions dont l'abondance force l'admiration du cœur plus que son énumération ne satisfait la clarté méthodique de l'esprit!...

Si j'essayais, tout d'abord, de l'ordre alphabétique! Voici, à Jouy, dans la Seine, M^{lle} Allard, dont l'œuvre de Notre-Dame de Béthanie, qui est une des plus belles dans le domaine des « maternités spirituelles », recueille dès le berceau et élève gratuitement jusqu'à leur majorité les petites filles qui n'ont ni père ni mère; — M^{lle} Delhon, à Saint-Martin de Lenne, dans l'Aveyron, qui dirige un orphelinat où elle subvient, par un dévouement que rien ne lasse, aux besoins physiques et moraux de quarante et une petites filles, quelques-unes infirmes; — M^{me} Ferracci, veuve de guerre et infirmière-visiteuse, à laquelle l'œuvre

parisienne des Logements Sanatoria, une des formes les plus ingénieuses de la lutte contre la tuberculose, doit un succès que le directeur de l'Assistance Publique donne en exemple; M^{me} Lang, à Annecy, âgée de soixante-douze ans et aveugle, dont l'*Amicale de la Jeune fille*, un titre qui tient ses promesses, est l'œuvre et la vie, également admirables; — M^{lle} Lavielle, à Dijon, qui a eu l'art de multiplier les formes de la protection de la jeune fille et qui a fait entendre sa voix jusque dans les conseils de la Société des Nations; — la comtesse de Lévis-Mirepoix, présidente très active de l'OEuvre des Petites Préservées, un nom qui suffit à dire son objet; — M^{lle} Malpas, directrice de l'Association de Sainte Jeanne d'Arc, dont les résultats moraux ne sont pas inférieurs au patronage illustre et vénéré sous lequel elle se place; — M^{me} Michel Peter, qui déploie, à Asnières, l'activité la plus dévouée et la bonté la plus intelligente.

Cette énumération serait vraiment trop arbitraire si elle était limitative. Mais, une fois de plus, comment tout dire? Quoique je n'aie apporté dans mon choix aucune prévention d'aucune sorte et que je ne m'abaisse pas à faire du dévouement, cette vertu simplement française, une question d'opinion ou de croyance, je sens l'insuffisance de mes commentaires et surtout l'injustice involontaire de mes silences. En passant des personnes aux OEuvres, je n'ai pas l'espoir de mieux faire. Il n'est pas un dossier qui soit ou qui m'ait laissé indifférent. Tous regorgent de notes pressantes, de références élogieuses de certificats édifiants. Je viens devant vous les mains pleines, d'où tombent les prix que vous avez donnés.

Jamais leur liste ne fut plus variée et plus riche. S'il pouvait la lire, le cardinal de Richelieu en éprouverait peut-être quelque étonnement, n'ayant pas voulu tout à fait cela en instituant l'Académie. Mais, uniquement soucieux de la grandeur de la France, cet immortel ouvrier de l'unité nationale avait porté au passé des coups si rudes qu'il n'aurait pas mis une barrière devant l'avenir. Il n'avait pas prévu les prix de Vertu, mais, le premier moment passé, il approuverait des fondations, nées de la sienne, qui sont, à leur façon, l'expression, dans la recherche et la récompense du bien, de l'union et de la paix françaises. Pourrait-il refuser son admiration aux Religieuses du Sacré-Cœur de Blon, dans le Calvados; au Patronage des Enfants, en Charente; au Patronage Saint-Michel, de Sarlat; à l'Aide aux Familles nombreuses, de Rouen; à l'OEuvre du Bon Pasteur ou à l'OEuvre des Dominicaines d'Orléans; aux OEuvres de Midi; à l'Orphelinat Saint-Louis; au Préventorium de Noisy-le-Roi? Comme tout bon ministre qui s'est assuré un bon serviteur, il aurait laissé au Père Joseph le soin de compiler les dossiers et d'en extraire ce qu'un autre homme d'Église, qui ne fut pas cardinal, appelait le « substantifique moelle ». Mais sa joie serait grande de voir que l'esprit de sacrifice n'a pas dé péri dans cette France qu'il aimait. Il aurait seulement une ou deux surprises, celle, par exemple, d'entendre prononcer sous la coupole académique ce mot de préventorium, qui ne rend pas un son très français. Et surtout, que lui dirait l'OEuvre de la Crèche de Bône, non la crèche elle-même, mais la ville africaine? De son temps, si grande qu'il eût voulu la

France, il n'aurait pas rêvé pour elle une action aussi lointaine. Ainsi vont les choses, Messieurs. Les hommes du plus puissant génie n'embrassent jamais tout l'avenir, même dans leurs desseins les plus vastes. Réjouissons-nous, en cette année d'un grand centenaire, que la vertu algérienne appartienne à la vertu française et que Charles X ait ajouté à la France de Louis XIII trois provinces dont la fidélité fait à la fois notre sécurité et notre gloire. Le dévouement n'y a rien perdu. Toutes les œuvres que j'ai citées en sont l'expression variée et émouvante. Le mal, physique ou moral, affecte des formes si diverses qu'il faut, pour le combattre, dépenser des trésors d'ingéniosité, de courage et de patience. Le même but exige des moyens différents. Le Bien n'est une abstraction que dans les traités de philosophie. Dans la réalité de la vie, il est multiple, innombrable et complexe.

Voici des Colonies de Vacances. Elles se sont répandues dans tout le pays. Qu'elles soient à tendances confessionnelles ou qu'elles restent dans l'esprit laïque, elles rendent aux jeunes garçons et aux jeunes filles les plus grands services. A la condition qu'aucun sectarisme ne les inspire, et les sectaires ne sont pas toujours du même côté, il faut les encourager, en développer l'exemple et en favoriser le développement. J'ai lu les dossiers. Il y a des photographies qui en disent long sur les bienfaits que procurent aux enfants les cures d'air, de mer ou de montagne. Elles sont plus significatives que les certificats avec lesquels elles voisinent, et dont je me garderais bien pourtant de dire du mal parce qu'ils attestent, de la part des pouvoirs municipaux, l'impartialité qui domine les

préventions politiques. C'est votre honneur, Messieurs, de provoquer des propositions et des appréciations qui vous font confiance. Quoi qu'on en ait dit, et je reconnais qu'on le dit moins, l'Académie n'a pas perdu l'audience de l'opinion. Ce n'est pas mon affaire, dont M. le Secrétaire perpétuel s'est acquitté avec son zèle et son talent coutumiers, de montrer le libéralisme qu'elle apporte dans la distribution de ses prix littéraires. A la condition qu'il ne heurte ni les mœurs ni le sentiment patriotique, un livre de talent, quelles que soient ses tendances, est sûr d'être bien accueilli. A plus forte raison en est-il ainsi des prix qui ont pour objet de récompenser la vaillance, le dévouement, l'esprit de sacrifice, les initiatives privées ou collectives, dont le seul but, généreux et désintéressé, est de faire le bien. D'une année à l'autre, les rapporteurs changent. Chacun a sa façon, son genre d'éducation ou d'esprit, sa manière et sa méthode. Chacun, il faut le dire aussi pour l'honneur commun, a ses opinions et ses croyances. Mais aucun ne voudrait juger d'un point de vue personnel, qui risquerait d'être partial, les dossiers dont il a accepté l'examen et la charge.

Qu'une colonie de vacances soit dirigée par un prêtre, par un missionnaire ou par un instituteur laïque, il n'importe pas à votre appréciation. Ce qui vaut, c'est l'intérêt social de l'œuvre. Ce qui compte, c'est la santé physique et morale des enfants. Les soucis qu'elle donne et les soins qu'elle exige provoquent une émulation dont la liste de vos récompenses est l'expression vivante et éloquente. Je dois souligner un de vos prix. Il va à

l'OEuvre de l'École de Saint-Michel-en-Préziac, dans le Morbihan. Ah! Messieurs, quel beau dossier! Voici trois années qu'il s'ouvre devant vous. En 1927, en 1928, en 1929, vous avez attribué à cette institution admirable une de vos grandes récompenses. Votre Commission vous a proposé et vous avez décidé de continuer. Il ne faut pas se lasser de rendre le bien pour le bien. C'est M. Guillet qui a été le fondateur de l'OEuvre. Notre confrère, M. de Régnier, l'a appelé un « vétéran et un récidiviste de la charité ». Récidive pour récidive. Vous faut-il des références? Elles sont de poids: un maréchal de France, trois évêques, un ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, deux maires de Paris, l'Office Central des OEuvres de Bienfaisance. Vous faut-il des résultats? L'École Professionnelle de Saint-Michel-en-Préziac élève près de trois cents enfants. Plus qu'une école, elle est une petite ville, un immense atelier, une ferme. L'argent lui manque, non le dévouement. M. Guillet, sans négliger d'autres fondations ou d'autres œuvres qui ont pour objet de protéger l'enfance, lui a tout donné, sa fortune, son temps, son cœur. Il ne peut pas faire davantage. Il y a pourtant beaucoup à faire. Vous y avez largement aidé.

Quel privilège vous avez, Messieurs! Laissez dire et même, puisqu'il y a des sots, laissez rire! Où trouve-t-on dans le monde une institution semblable à la vôtre? Ceux qui en voient l'honneur n'en connaissent qu'un aspect. Mais il y a des devoirs qu'elle impose, dont vous ne déclinez aucune responsabilité et aucune charge. Vous n'avez d'autre souci que celui du bien public, impartiale-

ment servi. De quelque côté que l'on vous sollicite, vous écoutez tous les appels qui sont dignes d'être retenus. Aucun autre intérêt ne vous inspire que celui du développement moral du pays. C'est ainsi qu'attentifs aux mouvements économiques et sociaux qui viennent battre jusqu'à votre porte, vous sentez le péril que la désertion des campagnes peut faire courir à la France. La solution générale de ce problème, s'il en existe une, ne relève pas de vous. Elle exige un plan d'ensemble, que seuls les pouvoirs publics, occupés parfois à des soucis moins pressants, peuvent entreprendre. Mais les efforts privés ne sont pas négligeables. En les encourageant, vous restez fidèles à vous-mêmes. Quand un brave homme, comme l'abbé Tervaux, curé de la Vieille Loge, dans le Jura, contribue, depuis quarante ans, au relèvement moral de son village par la création de coopératives de consommation et la constitution d'une caisse rurale, vous donnez à ses quatre-vingts ans la couronne d'un prix qui recueillera dans sa commune une approbation unanime. Vous vous associez dans le Lot-et-Garonne à la trêve des partis en consacrant par une récompense les Semaines rurales de Galapian, auxquelles l'abbé Beriau, un apôtre, a consacré le meilleur de son intelligence et de son cœur. L'Orphelinat agricole de Plougerot, dans la Haute-Marne, qui inculque à une centaine d'enfants abandonnés ou d'éducation difficile l'amour du travail, ne vous a pas trouvés indifférents. L'amour de la terre est une tradition académique.

Mais quels efforts vous laissent insensibles? Quand un centenaire évoque, avec ses longs souvenirs, de grands

services, vous le retenez au passage. Voici l'Association polytechnique fondée en 1830, au lendemain des Journées de juillet, par les Anciens Élèves de l'École polytechnique pour le développement de l'instruction populaire. Inspirée par un sentiment de solidarité démocratique, cette œuvre est restée fidèle, à travers toutes les vicissitudes de la vie politique et sociale, à son but élevé. L'ignorance, cette source malsaine de tant de malentendus, lui apparaît comme l'un des pires fléaux qui empoisonnent la liberté et troublent les conditions exactes d'une égalité sincère. Elle la combat par des cours du soir publics et gratuits où les ouvriers et les employés, auxquels le temps de s'instruire autrement fait défaut, trouvent tous les éléments de l'enseignement le plus étendu, qui leur est fourni avec un absolu désintéressement par des hommes compétents, recrutés dans toutes les professions. A Paris seulement, l'Association polytechnique compte 462 cours répartis entre 32 sections. Toutes les formes de l'enseignement, littéraire, scientifique, commercial, professionnel et artistique, y trouvent leur place, sans intolérance et sans esprit sectaire. Si, au cours d'un siècle, on ne relève dans la liste de ses présidents que deux membres de l'Académie française, M. Jean-Baptiste Dumas et M. de Freycinet, combien d'autres, parmi nous, que leurs professions ou leurs mandats ont mis en contact avec elle, n'ont-ils pas eu l'occasion d'apprécier la généreuse efficacité de ses services ? L'Association polytechnique relève d'un idéal auquel tous les cœurs nobles peuvent s'associer. Son rayonnement a franchi les frontières. Elle a obtenu dans les expositions internationales les plus hautes

récompenses. Il lui manquait, Messieurs, votre consécration, à laquelle aucune ne s'égale. En la lui donnant, vous prouvez une fois de plus que rien de ce qui est vraiment, dignement et utilement français n'échappe à la vigilance et à la gratitude de l'Académie.

Comment n'en dirais-je pas autant de la Société des Missions Évangéliques, qui poursuit hors de France un apostolat moral et social dont les résultats sont considérables? Elle a plus de cent ans d'existence. Toutes les Églises protestantes, sans distinction, se groupent sous la fière devise dont elle aime justement à se parer : *Gesta Dei per Francos*. Quoique sa propagande en Afrique et en Océanie ait un caractère religieux, elle met au premier rang de ses préoccupations et de son action l'expansion et le bon renom de la France. Entre elle et les Missions catholiques il y a moins une concurrence qu'une émulation. J'ai lu dans des livres publiés par les Missions évangéliques un vif éloge des efforts accomplis par la plus ancienne et la plus importante des Églises chrétiennes. De même, c'est un de nos confrères catholiques, dont la foi ardente est entourée ici et au dehors d'une estime unanime, qui m'a signalé avec la sollicitude la plus pressante l'Œuvre des Missions protestantes. Ce respect réciproque, qui s'inspire du vrai principe de la liberté de conscience, honore les deux Églises. Il a la valeur probante d'un exemple et la force réconfortante d'une leçon. C'est la France qui fait ce rapprochement. Les Missions évangéliques la servent dans huit champs de propagande, d'enseignement, d'assistance, de bienfaisance et d'hygiène. Créée en 1822, la Société s'honore

d'avoir eu ses héros et ses martyrs. Elle représente toutes les vertus de la famille française, qui sont de bons articles d'exportation. Ses 1.300 écoles réunissent 75.000 enfants. Aussi l'administration coloniale lui est-elle reconnaissante de la collaboration précieuse et fidèle qu'elle lui apporte. Quand les premiers missionnaires, parmi lesquels le Béarnais Casalis, eurent évangélisé il y a près d'un siècle les indigènes de la montagne de Moshesh, et planté un grand arbre, en signe de gratitude et d'espoir, le chef des Bassoutos faisait de cet arbre la maison de sa tribu et le point de ralliement de son peuple. Partout où elles ont jeté leur semence, les Missions évangéliques ont fait pousser les mêmes arbres. Piqué à leurs cimes, le drapeau tricolore atteste les services qu'elles rendent à la civilisation française.

Il en est d'autres, ceux-ci tout près de nous, que l'Académie n'a pas voulu ignorer et qui méritent, eux aussi, un public hommage. Qu'il s'agisse des œuvres de la paroisse de Drancy, dirigées par M. l'abbé Canet, des œuvres de l'Association Marie-Thérèse à Malakoff, ou de l'aide aux Mal-Lotis organisée par la Société française de Secours aux blessés militaires, le but est le même, l'intérêt semblable, le dévouement égal. C'est un gros problème que celui du développement de l'agglomération parisienne. Il suffit de quelques chiffres pour en préciser l'importance et pour en marquer la gravité. Tandis que de 1861 à 1926 la population de la France n'augmentait que de 8,9 p. 100, passant de 37 400 000 habitants à 40 743 000, Paris voyait croître la sienne de 69 p. 100 et la banlieue de 564 p. 100. Il y a des communes qui, au

cours de la période de 1911 à 1926, ont dépassé ce chiffre, telle Drancy où les habitants se sont élevés, dans ces quinze ans, de 4 190 à 31 489.

Ces progressions si brusques, accompagnées de lotissements hâtifs et mal repartis, ont créé, au point de vue de tous les services publics, des difficultés qu'une loi nécessaire s'est efforcée de résoudre. Mais l'Administration ne peut pas tout. Jamais, dans aucun domaine, l'initiative privée n'a été plus utile. Sans elle les municipalités suburbaines n'auraient pas réussi à faire face aux besoins si complexes des populations pauvres qui se sont entassées et serrées les unes contre les autres. Le mal n'est pas d'hier. Déjà en 1881, Esnest Renan disait ici même : « Connaissez-vous rien de plus triste que cette plaine de mesquine misère et de désolation sans poésie, que l'on traverse en sortant de Paris pour se rendre à Versailles par la rive gauche, cet amas sans ordre apparent de constructions qui ne sont plus urbaines et ne sont pas encore rustiques, ces chaumières (quelles chaumières! Oh! ciel!) bâties de pièces incongrues, arrachées aux démolitions de la grande ville?... » Depuis cinquante ans la situation s'est aggravée au point d'ajouter au désordre des maisons mal placées ou mal bâties un véritable péril social. Songez à ce qu'est devenue la vie de famille! A la première heure, qui sonne tôt, tous se dispersent, chacun allant de son côté vers ses occupations. Le déjeuner autour de la table commune n'existe plus. Quand on se revoit le soir, on est harassé de fatigue, pris de sommeil, impatient de récupérer des forces pour le dur travail du lendemain. Que deviennent les enfants,

leurs soins physiques, leurs soins moraux, leur santé, leur instruction, leur éducation? Il faut des écoles, des dispensaires, des cliniques, des consultations, des garderies, des visites, des pesées, des patronages, des colonies de vacances. Il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Déjà l'Académie française a largement répondu aux demandes qui lui ont été adressées. Cette année, elles se sont faites plus pressantes. C'est presque un cri d'alarme. Vous l'avez entendu, Messieurs. Grâce à vous, la situation va s'améliorer. Est-ce grâce à vous qu'il faut dire? Ne dois-je pas plutôt mettre au premier rang, à côté des donateurs dont la générosité a créé les fondations indispensables, les vrais bienfaiteurs comme les sœurs si actives de l'Association Marie-Thérèse, comme l'admirable abbé Canet et comme l'Association française des Secours aux blessés militaires qui ne manque jamais, dans un domaine toujours plus étendu, à aucun appel, à aucune nécessité, à aucun devoir?

Ma tâche est finie, Messieurs. J'en aurais mal rempli l'objet s'il ne s'en dégagait pas d'elle-même une conclusion générale et consolante qui peut s'exprimer par les mots les plus simples. Le sentiment du Bien n'est pas en France la chose la moins répandue. Le Dévouement n'y connaît pas de chômage. La Vertu n'y est pas un mot stérile. Soit qu'il regarde ou soit qu'il se compare, un tel pays n'a rien à craindre de ses destinées.